

NOTICE
SUR
LA RELÉGATION

ANNÉE 1896

THE STATE OF CALIFORNIA, COUNTY OF ALBANY.

NOTICE

IN SENATE, JANUARY 17, 1896.

REPORT

OF THE

COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE.

IN RESPONSE TO A RESOLUTION PASSED BY THE SENATE, JANUARY 17, 1896.

ALBANY, N. Y.

1896.

PRINTED BY

THE ALBANY PRESS, ALBANY, N. Y.

1896.

ALBANY, N. Y.

1896.

ALBANY, N. Y.

1896.

ALBANY, N. Y.

1896.

ALBANY, N. Y.



NOTICE

SUR

LA RELÉGATION

A LA

GUYANE FRANÇAISE

ET A LA

NOUVELLE-CALÉDONIE

ANNÉE 1896



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

—
1898

NOTICE

LA RÉLÉGATION

GUYANE FRANÇAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE



ANNÉE 1888

MONTPELIER

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1888

RAPPORT

AU

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 25 février 1898.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Conformément aux prescriptions de l'article 22 de la loi du 27 mai 1885, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la marche générale du service de la relégation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie pendant l'année 1896.

Les résultats obtenus, durant cette période, par l'administration des colonies avec la main-d'œuvre pénale, ne sembleront peut-être pas aussi concluants que ceux exposés dans les précédents rapports; mais cette situation tient, d'une part, à ce que le présent rapport, au lieu d'embrasser une période de deux ou trois années, comme précédemment, concerne uniquement l'année 1896, et, d'autre part, à ce que d'impérieuses nécessités budgétaires ont forcé l'administration à restreindre les travaux

neufs et à n'employer presque exclusivement les contingents de la relégation qu'à des travaux d'entretien courant et de grosses réparations urgentes.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que sous les climats intertropicaux la végétation présente une puissance extraordinaire qui nécessite des travaux d'entretien constants, sous peine de voir envahir, en quelques semaines, par les ronces, les routes construites à grand'peine. De même, les poutres qui soutiennent les constructions, les planchers, sont en très peu de temps rongées par les termites ou pourries par l'humidité du sol, et ces travaux indispensables, mais dont l'importance ne saurait ressortir dans un compte rendu forcément résumé, ont suffi cependant à employer la presque totalité des forces disponibles de la relégation.

Quoi qu'il en soit, l'année 1896 a donné encore, ainsi que les constatations du présent rapport permettent de s'en rendre compte, des résultats assez appréciables et qui démontrent le bon vouloir et l'esprit de suite avec lesquels l'Administration pénitentiaire coloniale s'attache à tirer parti, même dans des conditions défavorables, de la main-d'œuvre des relégués confiés à sa garde.

Législation.

Un arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, en date du 29 mai 1896, a réduit les salaires des relégués internés sur les divers établissements de la colonie.

Cette réduction a été nécessitée par la diminution des prévisions inscrites au budget pour les salaires

des détenus de cette catégorie, qui ont dès lors été fixés de la manière suivante:

DÉSIGNATION DES OUVRIERS	RÉPARTITION DES SALAIRES			QUOTITÉ des SALAIRES
	Part	Pécule	Pécule	
	DE L'ÉTAT	R É S E R V É	DISPONIBLE	
Ouvriers (hommes) { de 1 ^{re} classe.....	0 ^f 20	0 ^f 35	0 ^f 35	0 ^f 90
{ de 2 ^e —	0 20	0 25	0 25	0 70
{ de 3 ^e —	0 20	0 20	0 20	0 60
Apprentis (hommes).....	0 10	0 15	0 15	0 40
Manœuvres (hommes et femmes).....	0 10	0 10	0 10	0 30
Relégués impotents.....	0 05	0 05	0 05	0 15
— condamnés à l'emprisonnement..	0 05	0 05	0 05	0 15

Enfin une loi du 20 juin 1896 a modifié l'article 153 du Code civil et assimilé le relégué à l'ascendant dans l'impossibilité de manifester sa volonté.

Par suite de cette nouvelle disposition, les enfants des individus qui subissent la relégation sont dispensés de produire le consentement de leurs parents au mariage qu'ils ont projeté et cet acte est remplacé par un document administratif constatant la présence des relégués intéressés dans la colonie.

GUYANE FRANÇAISE

Effectifs.

Au 31 décembre 1895, l'effectif des relégués présents à la Guyane était de 1.813, savoir: 1.634 hommes et 179 femmes; au 31 décembre 1896, cette population pénale s'élevait à 2.037 dont 1.852 hommes et 185 femmes.

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Pendant le cours de l'année 1896, deux convois ont amené	327	15
De plus, le pénitencier de Saint-Jean a reçu :		
Condamnés venus de la transportation	40	»
Condamnés venus d'autres colonies	9	»
	—	—
TOTAL.	376	15
A ajouter l'effectif au 31 décembre 1895	1.634	179
	—	—
SOIT	2.010	194
Dont il y a lieu de déduire les pertes pour décès, évasions, passages à la transportation, etc., soit	158	9
	—	—
D'où l'effectif était, au 31 décembre 1896, de	1.852	185
Ainsi réparti :		
Au dépôt ou sur les divers chantiers	1.363	140
Relégués individuels	72	34

	Hommes.	Femmes.
Engagés par les colons ou les particuliers	12	6
En traitement à l'hôpital ou à l'infirmerie.	119	3
En détention, prévention ou punition	118	2
Impotents.	68	»

Alimentation

La ration des relégués, qui a été déterminée par arrêté ministériel du 27 février 1894, n'a subi aucune modification dans le courant de l'année 1896; elle est composée comme suit:

DENRÉES	JOURS DE DISTRIBUTION	QUOTITÉ de LA RATION
Pain bis.	Tous les jours.	0k. 750
Viande fraîche.	Mardi, jeudi, dimanche.	0 250
Conserves.	Mercredi, vendredi.	0 200
Lard salé.	Lundi, samedi.	0 180
Légumes secs.	— mercredi, vendredi, samedi.	0 100
Riz	Mardi, jeudi, dimanche.	0 060
Saindoux	Tous les jours	0 008
Sel	—	0 012
Bois à brûler.	—	1 200

Cette ration ne comporte ni vin, ni tafia; son prix de revient est de 0 fr. 71; elle peut être améliorée par les relégués au moyen des bons de cantine qui leur sont accordés en récompense de leur travail.

La ration des relégués de la section mobile n'a également subi aucune transformation dans le cours de l'année 1896 et comprend les denrées ci-après :

DENRÉES	JOURS DE DISTRIBUTION	QUOTITÉ de LA RATION
Pain blanc	Tous les jours.....	0k. 750
Vin.....	—	0 500
Viande fraîche.....	Mardi, jeudi, samedi, dimanche.....	0 350
Conserves de bœuf.....	Mercredi, vendredi.....	0 200
Lard salé.....	Lundi.....	0 200
Café.....	Tous les jours.....	0 017
Sucre.....	—	0 017
Légumes secs.....	— sauf le lundi.....	0 120
Légumes frais.....	— —	0 500
Riz	Lundi.....	0 070
Sel	Tous les jours.....	0 012
Saindoux	—	0 100
Bois à brûler	—	2 183

NOTA. — Les relégués de la section mobile détachés pour l'entretien de la ligne télégraphique reçoivent, lorsqu'ils sont trop éloignés des centres, une ration de 700 grammes de riz, au lieu de pain.

Etat sanitaire.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1896, le nombre des décès s'est élevé à 130, savoir :

121	décès par maladies;
6	— accidents;
2	— suicide;
1	— suite de coup de feu (sur un relégué évadé qui ne s'était pas arrêté après les sommations réglementaires).

Si on laisse de côté les décès par accidents ou suicide, la proportion pour 100 donne :

121 décès pour un effectif moyen de 2.204 relégués soit 5,49 p. 100.

Cette proportion démontre que, grâce aux nombreux travaux d'assainissement accomplis par l'Administration pénitentiaire depuis l'origine de la relégation, l'état sanitaire s'est considérablement amélioré sur les pénitenciers.

Les maladies qui ont occasionné les décès dont il s'agit sont les suivantes :

Aliénation mentale : 3 décès, soit 0,14 p. 100 pour 2.204 relégués ;

Anémie et cachexie palustre : 48 décès, soit 2,17 p. 100 pour 2.204 relégués ;

Bronchite, pleurésie: 10 décès, soit 0,45 p. 100 pour 2.204 relégués;

Dysenterie, diarrhée: 26 décès, soit 1,18 p. 100 pour 2.204 relégués;

Fièvres diverses: 15 décès, soit 0,68 p. 100 pour 2.204 relégués;

Maladies du cœur, du foie, etc.: 7 décès, soit 0,32 p. 100 pour 2.204 relégués;

Phtisie, tuberculose: 11 décès, soit 0,51 p. 100 pour 2.204 relégués;

Ulcères et plaies: 1 décès, soit 0,04 p. 100 pour 2.204 relégués.

Régime disciplinaire.

Pendant l'année 1896, le nombre des punitions infligées aux relégués a été de 1.871 pour les motifs suivants :

Inconvenances, insolences, insultes ou menaces à un agent ou à un fonctionnaire, mutinerie, refus de travail, 1.150;

Ivresse, trafic et colportage clandestin de boissons, 229;

Querelles, rixes, coups entre relégués, 84;

Absences illégales et tentatives d'évasion, 107;

Infractions diverses aux règlements, 301;

Si l'on considère ces punitions au point de vue de l'effectif, on trouve que la proportion des relégués punis est de 84,89 p. 100 pour 2.204 relégués.

Les punitions infligées ont été les suivantes :

Privation de cantine: 115, soit 5,22 p. 100 pour 2.204 relégués;

Réduction de salaires: 331, soit 15,02 p. 100 pour 2.204 relégués;

Prison de nuit: 239, soit 10,84 p. 100 pour 2.204 relégués;

Cellule: 741, soit 33,62 p. 100 pour 2.204 relégués;

Cachot: 137, — 6,22 — 2.204 —

Quartier disciplinaire: 308, soit 13,97 p. 100 pour 2.204 relégués.

Il résulte de ces chiffres que la moyenne journalière des relégués punis a été, pendant l'année, de 118,19 p. 100.

Pendant cette période, 467 relégués se sont rendus coupables d'évasion; sur ce nombre 433 ont été repris; il restait donc, au 31 décembre 1896, 34 absents illégalement de la colonie; mais, comme il a été déjà indiqué précédemment, bien peu de ces évasions deviennent définitives, la plupart des individus qui se sont échappés ainsi des pénitenciers se rendent d'eux-mêmes aux autorités françaises; quelques-uns sont arrêtés dans les colonies hollandaises ou anglaises et remis entre les mains de l'Administration pénitentiaire. Quant à ceux, fort peu nombreux d'ailleurs, qui parviennent, après mille difficultés, à rentrer en France, ils ne tardent pas à être repris, traduits devant le Tribunal du lieu de leur arrestation et, après la condam-

nation prononcée contre eux par cette juridiction du chef de leur évasion, renvoyés dans la colonie où ils subissent la peine dont ils ont été frappés, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi du 27 mai 1885.

Si l'on établit la proportion des évasions, on trouve que pour un effectif de 2.204 relégués :

21,18 p. 100	ont tenté de s'évader;
19,64 — —	été repris dans la colonie;
1,54 — —	étaient absents des pénitenciers au 31 décembre 1896.

Le nombre des condamnations prononcées pendant l'année a été de 465 se décomposant de la façon suivante :

Pour évasion, ivresse, etc	451
— voies de fait, homicide volontaire	4
— vols simples et contraventions	10

Les peines infligées sont :

Travaux forcés au-dessus de 20 ans	1
— — de 8 à 20 ans	2
Emprisonnement de 3 mois 1 jour à 1 an. . .	83
— de 1 jour à 3 mois	353
Amendes	26

Dans ces nombres sont comprises 13 femmes condamnées à l'emprisonnement de 1 jour à 3 mois pour ivresse, tapage, etc.

Si l'on considère ces condamnations au point de vue de l'effectif, on trouve les proportions ci-après pour 2.204 relégués :

Condamnations pour évasion, ivresse, etc., 20,46 p. 100;
— — voies de fait, homicide, 0,18 p. 100;
— — vol simple et contraventions,
0,45 p. 100.

Et au point de vue des peines prononcées :

Travaux forcés au-dessus de 20 ans, 0,04 p. 100;
— — de 8 à 20 ans, 0,09 p. 100;
Emprisonnement de 3 mois 1 jour à 1 an, 3,76 p. 100;
— 1 jour à 3 mois, 16,01 p. 100;
Amendes, 1,18 p. 100.

Relégation individuelle.

L'effectif des relégués individuels présents au 31 décembre 1895 était de 82 dont 58 hommes et 24 femmes. Pendant l'année 1896, 22 hommes et 14 femmes ont obtenu cette faveur, ce qui porte le total de ces individus à 118; mais par suite de la réintégration au dépôt, pour inconduite habituelle ou condamnation nouvelle encourue dans la colonie, de 8 hommes et de 4 femmes, l'effectif des relégués individuels n'était plus, au 31 décembre 1896, que de 106 (72 hommes et 34 femmes).

Utilisation de la main-d'œuvre.

Afin de permettre de se rendre mieux compte des conditions d'utilisation de la main-d'œuvre des relégués, il paraît utile d'indiquer ici l'étendue du territoire

affecté à la relégation, à la Guyane, par le décret du 24 mars 1887, ainsi que l'emplacement des divers établissements et chantiers dépendants de ce service.

La superficie totale du domaine de la relégation déterminé par l'acte susvisé est de 150.000 hectares environ. Il comprend la région qui s'étend de la crique Balété au Saut-Hermina.

Cette étendue se subdivise en plusieurs postes, qui sont :

1° Saint-Jean. — Dépôt de préparation, centre principal où les relégués sont internés à leur arrivée dans la colonie ;

2° Saint-Louis. — Quartier disciplinaire de détention ;

3° Camp du Tigre. — Camp provisoire où sont placés les relégués affectés à la construction et à l'entretien du chemin de fer destiné à relier Saint-Jean-du-Maroni à Saint-Laurent ;

4° Tollinche. — Asile des relégués classés aux impotents ou aux travaux légers ;

5° Chantier forestier. — Exploitation d'une contenance d'environ 150 hectares.

D'autre part, les terrains ci-après ont été défrichés et mis en valeur par les relégués :

A Saint-Jean, le camp occupe une superficie de près de 15 hectares, les ateliers et dépendances du camp occupent environ 6 hectares.

Le terrain défriché comprend 4 hectares 72 ; la terre cultivée s'élève à 8 hectares 50, dont 2 hectares en jardins maraîchers ; 34 hectares en herbes de Para pour la nourriture des bestiaux et 34 hectares 50 en maïs. Les bois occupent la presque totalité du territoire, mais ne peuvent être exploités que dans une zone restreinte à cause de la difficulté des communications, les routes ne comprenant qu'une longueur d'environ 6 kilomètres.

Situé à l'embouchure de la crique Balété, Saint-Louis est relié au dépôt par une voie de chemin de fer de 13 kilomètres dont la construction est activement poursuivie, et par le fleuve Maroni (une heure de trajet environ). A peu de distance se trouve le camp du Tigre, de création toute récente et installé uniquement en vue de la continuation des travaux du chemin de fer. Le nombre des relégués internés sur ce point est de 28 hommes au maximum.

A Tollinche sont réunis tous les relégués classés aux impotents ou aux travaux légers par prescription médicale. Bien que cette main-d'œuvre laisse à désirer sous tous les rapports, en raison de l'état de santé des individus dirigés sur ce centre, on a pu cependant tirer un parti suffisant de ces condamnés. Il y a surtout lieu de remarquer que parmi ces relégués beaucoup ont fait preuve non seulement de bonne volonté mais ont même rendu de réels services pour les cultures, et cela de leur plein gré, puisque, d'après leur classement aux impotents, ils auraient pu être dispensés de tout travail ; on comptait au 31 décembre 1896 environ 68 relégués sur ce point.

Le chantier forestier du haut Maroni est occupé par la section mobile instituée à la Guyane par le décret du 12 février 1889. Cet établissement est situé en amont de Saint-Jean et à trois heures de chaloupe à vapeur de ce centre. Le nombre des relégués appartenant à cette section s'élevait à 126 à la fin de l'année ; ces individus sont uniquement employés à l'exploitation des produits forestiers, à l'équarrissage et à la préparation des bois précieux que renferment les forêts de la Guyane. (Ces essences diverses seraient susceptibles de rendre de très grands services à l'industrie métropolitaine ; mais, malgré les appels pressants et réitérés du Département, les chambres de commerce et les chambres syndicales paraissent, à de rares exceptions près, ne leur accorder qu'une médiocre attention, bien que ces bois soient de nature à lutter sans désavantage avec les productions similaires des colonies anglaises et hollandaises voisines).

Travaux neufs.

A ce titre, pendant l'année 1896, les forces de la relégation ont été employées à la construction d'une case en fer au camp central et à la réfection d'une aile de l'hôpital ; au montage d'une case destinée au logement du Commandant supérieur et qui a nécessité des travaux assez considérables par suite du nivellement du terrain affecté à cette construction ; en outre, un perré en pierres sèches a été établi afin d'éviter l'éboulement des terres.

Le pont de la crique Balété, dont l'édification avait été commencée en 1895, a reçu un tablier en fer, dans le courant du premier semestre. On a terminé, en outre, le bâtiment primitivement destiné à la nouvelle infirmerie du camp central, mais que l'administration supérieure de la colonie a dû affecter, en dernier ressort, au logement des surveillants mariés.

D'autre part, les terrassements de la caserne de la troupe, au deuxième camp, ont été effectués, en même temps qu'une cuisine en fer a été construite en annexe au logement du surveillant principal.

Le puits de la briqueterie, commencé dans le courant de l'année précédente, a été poussé avec activité, mais n'a pu être entièrement achevé par suite des pluies qui ont occasionné des infiltrations et endommagé la maçonnerie.

Travaux de route et d'entretien; productions des ateliers.

Indépendamment des travaux énumérés ci-dessus, des réparations consistant en dallages en béton de ciment ont été faites à l'hôpital du camp central; de plus, toutes les salles ont été blanchies à la chaux et la couverture des bâtiments réparée.

Les travaux de route ont également été poursuivis avec activité; le chemin du camp à l'appontement a été terminé jusqu'au port; celui qui conduit aux ateliers a été élargi et empierré; un chemin de délimitation du camp central a été entrepris dans les derniers mois de l'année et sera poursuivi avec rapidité.

Enfin la main-d'œuvre des relégués a été occupée aux productions suivantes :

Fabrication de 462.000 briques;
Exploitation de 2 carrières;
Extraction de 1.427 mètres cubes de pierres et de 367 mètres cubes de sable;
Coupage de 135.000 gaulettes;
Confection de 982 mètres carrés de panneaux et de 193 stores.

De son côté, l'atelier d'habillement a confectionné :

	fr.	c.
6.217 paires de souliers à 6 fr. 74		
pièce, soit	41.902	58
4.039 chapeaux de paille à 1 fr. 86		
pièce, soit.	7.512	54
Et les réparations se sont élevées à .	839	»
SOIT AU TOTAL.	50.254	12

Le travail des femmes reléguées a produit 35.544 francs pour 42.607 journées de travail employées aux confecti-
ons et au service intérieur.

Chantier forestier, cultures et bétail.

Le chantier forestier a produit :

2.115 arbres abattus donnant 1.401 m. c. 987 de cubage, comprenant comme essences les bois suivants : angélique, cèdre blanc, bougonne, encens, bois rouge,

bois serpent, bois devin, bois lamorne, chawari, simarouba, saint-martin, bois puant, bois violet, cèdre d'argent, bagasse, cèdre bagasse, acajou, gaupi rouge, flageolet, balata, wapa, grignon et pana-coco. La partie de la forêt exploitée comprenait 4 kilomètres carrés et la valeur des bois travaillés a produit 44.196 fr. 30.

Le service des cultures a donné également de bons résultats et fourni comme recettes pendant l'année 1896 :

Légumes verts.	1.699 35
Fruits	116 45
Patates.	289 20
Herbe de Para	3.824 »
Maïs.	174 97
Bois de chauffage	13.457 70
Charbon de bois	2.495 24
Bétail	1.786 »
Lait frais	3.397 98

SOIT UN TOTAL DE. 32.240 89

Enfin, le troupeau comprenait :

13 vaches, 5 veaux, 3 béliers, 26 brebis, 7 agneaux, 1 verrat, 8 truies et 2 porcelets.

Personnel.

Le personnel de commandement et d'administration comprenait :

1 commandant supérieur ;

1 commis principal de 1^{re} classe, officier d'administration ;

1 commis principal de 2^e classe, agent comptable de l'hôpital ;

2 commis ;

3 magasiniers ;

1 contremaître tonnelier ;

2 commis des travaux ;

1 aumônier du culte catholique ;

1 institutrice ;

Le service hospitalier était assuré par :

2 médecins ;

1 pharmacien ;

7 sœurs hospitalières de Saint-Paul-de-Chartres.

Le personnel de la surveillance comprenait :

1 surveillant principal ;

3 surveillants chefs ;

12 surveillants de 1^{re} classe ;

23 — de 2^e — ;

11 — de 3^e — ;

Enfin, 10 sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny étaient chargées de la surveillance des femmes reléguées, et un détachement d'infanterie de marine assurait, au Maroni, la garde du territoire pénitentiaire.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Effectifs.

Le nombre des rélégués présents à la Nouvelle-Calédonie au 31 décembre 1895 était de 3.078, comprenant 2.739 hommes et 339 femmes; au 31 décembre 1896, le nombre des condamnés de cette catégorie était de 3.080, dont 2.725 hommes et 355 femmes.

	Hommes.	Femmes.
Pendant le cours de l'année 1896, un convoi venu de France a amené .	134	15
De plus le dépôt de l'île des Pins a reçu :		
Venus de la transportation	24	»
TOTAL.	158	27
A ajouter l'effectif au 31 décembre 1895	2.739	339
SOIT	2.897	366
Dont il y a lieu de déduire les pertes pour décès, évasions, grâces. etc.	172	11
D'où l'effectif était, au 31 décembre 1896, de	2.725	355
Se décomposant comme suit :		
Sur les différents chantiers ou au dépôt	1.816	205
Relégués individuels	247	95
Engagés par les colons ou les particuliers	153	39
En détention, prévention, punition	179	2
Impotents	197	4
En traitement à l'hôpital ou à l'infirmerie	133	10

Alimentation.

La ration des relégués internés en Nouvelle-Calédonie était composée comme suit, pendant l'année 1896 :

DENRÉES	JOURS DE DISTRIBUTION	QUOTITÉ de LA RATION
Pain bis	Tous les jours	1 k.000
Viande fraîche.....	—	0 250
Légumes verts.....	—	0 100
Fayols	Cinq fois par semaine.....	0 060
Riz	Deux —	0 060
Sel	Tous les jours	0 014
Graisse.....	—	0 006
Bois à brûler	—	1 000

Les relégués ne reçoivent ni vin, ni tafia, ni café, ni sucre, mais peuvent améliorer leur ordinaire au moyen des bons de cantine qui leur sont délivrés en récompense de leur assiduité au travail.

État sanitaire.

Le nombre des décès s'est élevé en Nouvelle-Calédonie, pendant l'année 1896, à 101, dont 90 hommes et 11 femmes. Ce chiffre se décompose comme suit :

94	décès par maladie;
3	— accidents;
4	— suicide.

Si on laisse de côté les décès par accidents ou suicide, on trouve que la proportion pour 100 est de 2,97 pour un effectif de 3.263 relégués.

Les maladies qui ont occasionné ces décès sont les suivantes :

Aliénation mentale : 3, soit 0,09 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Anémie et cachexie palustre : 26, soit 0,89 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Bronchite, pleurésie : 19, soit 0,59 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Dysenterie, diarrhée : 7, soit 0,22 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Fièvres diverses : 6, soit 0,19 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Maladies du foie, du cœur : 5, soit 0,16 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Phtisie, tuberculose : 14, soit 0,43 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Scorbut : 8, soit 0,25 p. 100 pour 3.263 relégués ;
Scrofules : 3, — 0,09 — — 3.263 —
Ulcères et plaies : 2, soit 0,06 p. 100 pour 3.263 relégués.

Régime disciplinaire.

3.428 punitions ont été infligées pendant l'année aux relégués internés en Nouvelle-Calédonie pour les motifs ci-après :

Paresse, mauvaise volonté au travail, absence des chantiers, maladies simulées : 894, soit 27,39 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Inconvenances, insolences, menaces, querelles et rixes entre relégués : 1.164, soit 35,67 p. 100 ;

Ivresse, trafic ou colportage clandestin de boissons : 262, soit 8,06 p. 100 ;

Larcins et vols : 316, soit 9,67 p. 100 ;

Détention d'argent, jeux, trafics illicites : 196, soit 6 p. 100 ;

Evasions et absences illégales : 596, soit 18,26 p. 100 ;

Considérées au point de vue de l'effectif, ces punitions donnent une proportion de 105,05 p. 100 pour 3.263 relégués, soit une moyenne journalière de 175,14 relégués punis.

Les punitions les plus souvent infligées ont été :

Privation de cantine : 1.064, soit 32,42 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Réduction de salaires : 7, soit 0,21 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Prison de nuit : 632, soit 19,47 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Cellule : 1.283, soit 39,41 p. 100 pour 3.263 relégués ;

Cachot : 284 — 8,70 — 3.263 —

Quartier disciplinaire : 158, soit 4,84 p. 100 pour 3.263 relégués.

Pendant l'année, 226 relégués ont tenté de s'évader de la colonie ; 156 ont été repris ; il restait donc, au 31 décembre 1896, 70 absents illégalement ; mais, comme il a déjà été dit dans les rapports précédents, la plupart de ces individus vagabondent dans la *brousse* et ne tardent pas à se rendre lorsque leurs ressources sont épuisées.

Les tribunaux de la colonie ont prononcé pendant cette période 337 condamnations, savoir :

2 condamnations aux travaux forcés, soit 6,06 p. 100 pour 3.263 relégués ;

2 condamnations à l'emprisonnement de 1 an 1 jour à 5 ans, soit 0,06 p. 100 ;

102 condamnations à l'emprisonnement de 3 mois 1 jour à 1 an, soit 3,12 p. 100 ;

147 condamnations à l'emprisonnement de 1 jour à 3 mois, soit 4,50 p. 100 ;

84 condamnations à l'amende, soit 2,57 p. 100 ;

On relève :

292 condamnations pour évasion, ivresse, tapage, etc., soit 8,94 p. 100 ;

15 condamnations pour homicide, voies de fait, menaces, etc., soit 0,45 p. 100 ;

28 condamnations pour vols simples et contraventions diverses, soit 0,85 p. 100 ;

Parmi ces chiffres se trouvaient 4 femmes condamnées, 2 de 3 mois à 1 an de prison pour vol et les 2 autres à l'amende pour ivresse et tapage.

Relégation individuelle.

Le nombre des relégués individuels présents dans la colonie au 31 décembre 1895 s'élevait à 433, comprenant 356 hommes et 77 femmes. Pendant l'année 1896, cet effectif s'est accru de 52 hommes et de 23 femmes, soit 508 relégués individuels. Mais, par suite des réintégrations prononcées pour inconduite ou condamnation nouvelle, et qui se sont élevées à 166, le nombre des relégués exonérant l'Etat n'était plus, au 31 décembre 1896, que de 342, dont 247 hommes et 95 femmes.

Utilisation de la main-d'œuvre.

A part quelques travaux neufs qui, en raison de leur caractère d'urgence, ont été autorisés par le Département, la main-d'œuvre des relégués a été uniquement employée, pendant l'année 1896, aux travaux d'entretien courant et de grosses réparations. Pour permettre de se rendre compte de la somme de travail accomplie, l'énumération des travaux effectués par cette main-d'œuvre pénale a été divisée par centre.

Ile des Pins. — Indépendamment de l'entretien des routes existantes sur la surface de l'île, il a été procédé à des travaux de rectification de l'alignement de diverses voies de communication. Un ponceau de un mètre d'ouverture a été construit au cinquième kilomètre de la route de Kuto à Gadji, ainsi que deux autres ponceaux de 0 m. 50 sur la même route au kilomètre 8.

Les travaux de la conduite d'eau à ciel ouvert destinée à alimenter le camp de Uameu ont été poursuivis sur un parcours de 1.250 mètres. Le pont de Koumania a été réparé; la route sous bois allant d'Uro à Koéville a été élargie et la ligne télégraphique de Kuto à Uro a reçu de nombreuses réparations.

Quatre logements de surveillants qui avaient été commencés en 1895 ont été terminés pendant l'année ainsi que deux cuisines doubles; le plancher de la caserne des surveillants a été entièrement refait; des tuyaux en fonte et des vannes d'arrêt ont été posés au dépôt des femmes reléguées, enfin, un logement de surveillant a été construit à Uameu. Tous les autres bâtiments ont été blanchis à la chaux et ont subi diverses réparations consistant en réfection de planchers et menus travaux de serrurerie et de menuiserie.

Les cultures entreprises sur ce centre ont été poussées avec activité et ont donné d'assez bons résultats; elles ont principalement consisté en manioc, légumes et maïs. On a récolté en 1896:

	k.	gr.
Légumes	5.416	400
Haricots	4.380	»
Maïs	49.871	»

(Dédution faite des quantités réservées pour les semences:)

	k.	gr.
Paille de maïs.	3.320	»
Paille de jonc.	4.760	»

Le bétail de la ferme comprenait, au 31 décembre 1896:

182 têtes de l'espèce bovine;

23 — — porcine;

58 gallinacés.

On a obtenu:

21.101 lit. 75 de lait;

165 kg. 010 de beurre, et le fromage vendu a produit 1.484 fr. 29.

La production du charbon de bois a été de 25.324 kilogrammes.

Baie de Prony. — Les travaux entrepris sur ce point pendant l'année sont les suivants: établissement d'une route à la Bergerie sur une longueur de 2 kilomètres; construction de 3 kilomètres de route de la Bonne-Anse à Port-Boisé, et établissement d'une ligne ferrée de 3 kilomètres, du système Decauville.

Aux Eaux-Thermales on a percé un chemin d'extraction de 1 kilomètre de longueur, mais qui n'a pu être transformé en voie ferrée par suite du manque de rails; enfin une jetée en pierres sèches a été construite sur la rivière Bleue.

Les travaux de l'exploitation forestière ont donné, sur les différents chantiers, les résultats ci-après :

Camp Sébert: bois de chauffage, 500 stères.

Baie nord: — — 500 — ; bois de construction, 200 mètres cubes;

Forêt nord: bois de chauffage, 1.000 stères;

Port-Boisé: — — 1.500 — ; bois de construction, 65 mètres cubes; charbon de bois, 10.000 kilogrammes;

Bonne-Anse: bois de construction, 20 mètres cubes; charbon de bois, 3.000 kilogrammes;

Carénage: bois de chauffage, 380 stères; bois de construction, 50 mètres cubes; charbon de bois, 25.000 kilogrammes;

Bergerie: bois de chauffage, 250 stères; bois de construction, 20 mètres cubes;

Eaux-Thermales: bois de construction, 80 mètres cubes; charbon de bois, 15.000 kilogrammes.

Les travaux neufs entrepris pendant l'année à la baie de Prony comprennent: la construction de 2 cases pour 40 relégués chacune; le prolongement de l'infirmerie; une cuisine pour le camp, avec corps de garde pour les surveillants. Sur les différents chantiers, on a édifié:

A la Baie nord, un logement en maçonnerie, avec dépendances pour un ménage de surveillant, une case pour 50 relégués;

Au Carénage, un logement pour surveillant et une case pour 50 relégués;

A la Bergerie, une case de surveillant avec dépendances;

A Port-Boisé, un logement rustique pour surveillant avec vérandah sur 3 faces et dépendances; le montage de 3 cases en bois, couvertes en tôle et pouvant loger chacune 40 relégués.

Ilot Brun. — Aucune construction nouvelle n'a été entreprise sur ce point pendant l'année, les seuls travaux auxquels ont été employés les relégués qui y sont internés ont consisté en menus travaux de réparations aux bâtiments, déjà existants et en entretien des routes.

Ouaménie. — Les relégués de la section mobile affectés à ce centre ont été employés à la continuation de la route qui relie le camp central à la route d'Ouatoli et qui avait été commencée l'année précédente, ainsi qu'à l'entretien des bâtiments, des ponts et pontceaux qui relient le camp central à Bouloupari.

Les débroussements et défrichements ont été poursuivis sur une longueur de 1 kilomètre qui a étéensemencée en maïs; enfin, la section mobile a pourvu à l'entretien du camp ainsi qu'à l'élevage du bétail.

Personnel.

Le personnel de commandement et d'administration en Nouvelle-Calédonie était ainsi réparti:

1 sous-chef de bureau chargé du service de la relégation au chef-lieu et 5 commis.

Il comprenait :

A l'île des Pins :

- 1 commandant supérieur ;
- 1 officier d'administration ;
- 1 aumônier ;
- 1 commis, secrétaire du commandant supérieur ;
- 1 médecin de 1^{re} classe des colonies ;
- 1 garde magasin et 2 magasiniers ;
- 12 sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny pour la surveillance des femmes reléguées ;
 - 1 surveillant principal ;
 - 2 surveillants-chefs ;
 - 14 surveillants de 1^{re} classe ;
 - 14 — 2^e —
 - 4 — 3^e —

A la baie du Prony :

- 1 chef de l'exploitation forestière ,
- 1 commis, officier d'administration ;
- 1 surveillant-chef ;
- 11 surveillants de 1^{re} classe ;
 - 5 — 2^e —
 - 2 — 3^e —

A la Ouaménie :

- 1 surveillant principal ;
- 5 surveillants des différentes classes ;

A l'îlot Brun :

1 surveillant-chef ;

6 surveillants des différentes classes.

Disciplinaires coloniaux.

Avant de passer à l'exposé des dépenses de la relégation pendant l'année 1896, il peut sembler utile de mentionner l'envoi aux disciplinaires coloniaux, à Diego-Suarez, de quelques relégués admis, avant leur départ de France, à la relégation individuelle et désignés pour accomplir leur service militaire à Madagascar.

Le nombre de ces individus a été en 1896 de 4, ce qui, avec les envois antérieurs, portait l'effectif des relégués individuels présents à Diego-Suarez à 26.

Jusqu'à ce jour, la conduite des condamnés en question n'a donné lieu à aucun reproche.

Dépenses de la relégation.

La loi de finances du 28 décembre 1895 a ouvert les crédits ci-après, au titre de la relégation pour l'exercice 1896, savoir :

DÉSIGNATION	GUYANE	NOUVELLE-CALÉDONIE
Personnel	966.483 87	1.117.714 83
Matériel	679.941 44	823.809 61
TOTAUX.....	1.646.425 31	1.941.524 44

Les dépenses se répartissent comme suit pendant le même exercice :

DÉSIGNATION	GUYANE	NOUVELLE-CALÉDONIE
Personnel.....	916.864 »	851.575 03
Matériel.....	652.384 45	923.040 05
TOTAUX	1.569.248 45	1.774.615 08
SOIT.....	— 77.176 86	— 166.909 36

En comparant les dépenses faites avec l'effectif réellement entretenu, on trouve que chaque relégué a coûté en Guyane 712 francs (pour 2.204 relégués) et en Nouvelle-Calédonie 543 fr. 85 (pour 3.263 relégués).

On remarquera que ces chiffres sont à peu de chose près identiques à ceux de l'année 1895, où le relégué avait coûté 711 fr. 61 en Guyane et 547 fr. 81 en Nouvelle-Calédonie.

Le transport des condamnés a continué à être assuré pendant l'année par la compagnie nantaise de navigation à vapeur; le fonctionnement de ce service ayant été exposé déjà dans les précédents rapports, il n'y a pas lieu de s'étendre de nouveau sur ces opérations, auxquelles il n'a été apporté aucune modification en 1896 et qui s'effectuent, d'ailleurs, dans des conditions parfaites de régularité et de bon ordre.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond dévouement.

Le Ministre des Colonies,

ANDRÉ LEBON.

GUYANE FRANÇAISE

TABLEAUX STATISTIQUES

ANNÉE 1896

TABLEAUX STATISTIQUES

ANNEE 1898

GUYANE FRANÇAISE

État des convois de relégués dirigés sur les colonies pénitenciaires en 1896.

ANNÉE	DATE DU DÉPART	DATE DE L'ARRIVÉE	NOMBRE DE RELÉGUÉS		TOTAL	OBSERVATIONS
	DE FRANCE	DANS LA COLONIE				
			hommes	femmes		
1896.....	29 mai	13 juin.....	183	15	198	
	13 novembre	1 décembre	144	»	144	
		Venus des Antilles..	9	»	9	
		— de la transpor- tation	40	»	40	
		TOTAUX.....	376	15	391	

NOUVELLE-CALÉDONIE

État des convois de relégués dirigés sur les colonies pénitenciaires en 1896.

ANNÉE	DATE DU DÉPART DE FRANCE	DATE DE L'ARRIVÉE DANS LA COLONIE	NOMBRE DE RELÉGUÉS		TOTAL	OBSERVATIONS
			hommes	femmes		
1896.....	13 février	7 avril	134	27	161	
		Venus de la transpor- tation	24	»	24	
		TOTAUX.....	158	27	185	

GUYANE FRANÇAISE

Mouvement de l'effectif pendant l'année 1896.

DÉSIGNATION		HOMMES	FEMMES	TOTAL	OBSERVATIONS
Gains pendant l'année...	Convois venus de France...	327	15	342	
	Contingent venu de la colonie.	40	»	40	
	— d'autres colonies.....	9	»	9	
	TOTAL pour l'année 1895...	376	15	391	
	RESTANT au 31 décembre 1896...	1.634	179	1.803	
	TOTAL des gains.....	2.010	194	2.204	2.204
Pertes pendant l'année..	Décédés	121	9	130	
	Évadés ou disparus	34	»	34	
	Graciés ou rapatriés.....	»	»	»	
	Passés à la transportation...	3	»	3	
	TOTAL des pertes	158	9	167	167
	RESTANT au 31 décembre 1896				2.037

NOUVELLE-CALÉDONIE

Mouvement de l'effectif pendant l'année 1896.

DÉSIGNATION		HOMMES	FEMMES	TOTAL	OBSERVATIONS
Gains pendant l'année ..	Convois venus de France...	134	27	161	
	Contingent venu de la colonie.	24	»	24	
	— d'autres co- lonies.....	»	»	»	
TOTAL pour l'année 1896...		158	27	185	
RESTANT au 31 décembre 1895...		2.739	339	3.078	
TOTAL des gains.....		2.897	366	3.263	3.263
Pertes pendant l'année ..	Décédés	90	11	101	
	Évadés ou disparus.....	70	»	70	
	Graciés ou rapatriés.....	9	»	9	
	Passés à la transportation ..	3	»	3	
TOTAL des pertes		172	11	183	183
RESTANT au 31 décembre 1896					3.080

GUYANE FRANÇAISE

Répartition des relégués au 31 décembre 1896.

RÉPARTITION DES RELÉGUÉS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Répartis sur les différents chantiers.....	1363	140	1503
Relégués individuels.....	72	34	106
Engagés par les colons ou les particuliers.....	12	6	18
En traitement à l'hôpital.....	119	3	122
En détention ou punition.....	218	2	220
Impotents.....	68	»	68
	1852	185	2037
TOTAL.....	2037		

NOUVELLE-CALÉDONIE

Répartition des relégués au 31 décembre 1896.

RÉPARTITION DES RELÉGUÉS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Répartis sur les différents chantiers.....	1.816	205	2.021
Relégués individuels.....	247	95	342
Engagés par les colons ou les particuliers.....	153	39	192
En traitement à l'hôpital.....	133	10	143
En détention ou punition.....	179	2	181
Impotents.....	197	4	201
	2.725	355	3.080
TOTAL.....	3.080		

GUYANE FRANÇAISE

Situation des individus admis à la relégation individuelle au 31 décembre 1896.

GAINS			PERTES			RESTE au 31 décembre.			OBSERVATIONS
HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
80	38	118	8	4	12	72	34	106	dont 58 hommes et 24 femmes restant au 1 ^{er} janvier 1896.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Situation des individus admis à la relégation individuelle au 31 décembre 1896.

GAINS			PERTES			RESTE au 31 décembre.			OBSERVATIONS
HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
408	100	508	161	5	166	247	95	342	dont 356 hommes et 77 femmes restant au 1 ^{er} janvier 1896.

GUYANE FRANÇAISE

Répartition des relégués au 31 décembre 1896 d'après la nature des travaux auxquels ils sont affectés.

RÉPARTITION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Ateliers à bois (menuiserie, charpenterie)	34	»	34
— fer (forges, serrurerie)	23	»	23
Ouvriers divers	95	»	95
Employés aux constructions	255	»	255
— terrassements	172	»	172
— routes	294	»	294
— cultures	253	»	253
Infirmierie, (Personnel hospitalier.)	50	»	50
Service intérieur et magasins	187	10	197
Engagés chez les colons ou les particuliers	12	6	18
— par les services publics	»	»	»
A l'hôpital	119	3	122
En détention, prévention et punition	218	-2	220
Impotents	68	»	68
Habillement et couture	»	130	130
	1.780	151	1.931
TOTAL	1.931		

NOUVELLE-CALÉDONIE

Répartition des relégués au 31 décembre 1896 d'après la nature des travaux auxquels ils sont affectés.

RÉPARTITION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Ateliers à fer et maréchalerie, etc.....	92	»	92
— bois et scierie mécanique.....	251	»	251
Chantiers de construction.....	349	»	349
Campement et travaux divers.....	262	»	212
Écurie et bourrellerie.....	24	»	24
Ateliers d'habillement et chaussures.....	113	176	289
Exploitation forestière, culture et jardinage.....	462	»	462
Service intérieur.....	187	29	216
Impotents.....	197	4	201
En détention, prévention ou punition.....	179	2	181
Boulangerie.....	76	»	76
Engagés chez les colons ou chez les particuliers.....	153	39	192
A l'hôpital ou à l'infirmerie.....	133	10	143
	2.478	260	2.738
TOTAL.....	2.738		

GUYANE FRANÇAISE

Repartition des relégués par professions au 31 décembre 1896.

CLASSIFICATION		HOMMES	FEMMES	TOTAL	
DES PROFESSIONS PAR CATÉGORIES				par CATÉGORIES	
Ouvriers sur bois.....	{	Charpentiers.....	7	»	33
		Menuisiers.....	19	»	
		Scieurs à la mécanique.....	»	»	
		— de long.....	6	»	
		Tonneliers.....	1	»	
— métaux.....	{	Tourneurs sur bois.....	»	»	40
		Ferblantiers.....	7	»	
		Forgerons.....	11	»	
		Maréchaux ferrants.....	3	»	
		Mécaniciens, horlogers.....	14	»	
Entretien des animaux....	{	Serruriers.....	5	»	53
		Charretiers, bouviers, bergers.....	44	»	
		Bourreliers.....	9	»	
Ouvriers du bâtiment.....	{	Briquetiers.....	45	»	903
		Carrriers, mineurs.....	15	»	
		Couvreurs.....	11	»	
		Maçons.....	17	»	
		Peintres en bâtiment.....	11	»	
		Tailleurs de pierre.....	24	»	
Alimentation.....	{	Manœuvres.....	780	»	
		Boulangers, cuisiniers, bouchers, porteurs d'eau.....	50	5	
Service sanitaire.....		Infirmiers panseurs.....	12	5	17
Vêtements, chaussures et couchage.....	{	Cordonniers.....	37	»	210
		Matelassiers.....	4	3	
		Chapeliers.....	15	»	
		Tailleurs d'habits, couturières.....	23	128	
Travail de la terre.....	{	Cultivateurs.....	»	»	355
		Bûcherons.....	29	»	
		Jardiniers.....	32	»	
		Terrassiers.....	294	»	
Emplois divers.....	{	Écrivains, relieurs.....	»	»	197
		Service intérieur.....	187	10	
Sans emploi.....		Impotents.....	68	»	68
		1.780	151	1931	
TOTAL.....		1.931			

NOUVELLE - CALÉDONIE

Répartition des relégués par professions au 31 décembre 1896.

CLASSIFICATION DES PROFESSIONS PAR CATÉGORIES		HOMMES	FEMMES	TOTAL par CATÉGORIES
Ouvriers sur bois	Charpentiers	11	»	292
	Menuisiers	155	»	
	Scieurs à la mécanique	20	»	
	— de long	84	»	
	Tonneliers	12	»	
— métaux	Tourneurs sur bois	10	»	145
	Ferblantiers	14	»	
	Forgerons	5	»	
	Maréchaux ferrants	26	»	
	Mécaniciens, horlogers	21	»	
Entretien des animaux	Serruriers	26	»	13
	Charretiers, bouviers	9	»	
	Bourreliers	4	»	
Ouvriers du bâtiment	Briquetiers	17	»	1.139
	Carriers, mineurs	23	»	
	Couvreurs	43	»	
	Maçons	246	»	
	Peintres en bâtiments	21	»	
Alimentation	Tailleurs de pierre	35	»	38
	Manœuvres	716	38	
Service sanitaire	Boulangers	80	»	80
	Infirmiers, panseurs	40	2	42
Vêtements, chaussures et couchage	Cordonniers	68	»	301
	Matelassiers	20	»	
	Chapeliers	14	»	
	Tailleurs d'habits, couturières	23	176	
Travail de la terre	Cultivateurs	11	»	309
	Bûcherons	16	»	
	Jardiniers	28	»	
	Terrassiers	243	»	
Emplois divers	Écrivains, relieurs	»	»	216
	Service intérieur	187	29	
Sans emploi	Impotents	197	4	201
TOTAL		2.478	260	2.738
TOTAL		2.738		

GUYANE FRANÇAISE

Tableau de l'emploi du temps des relégués pendant l'année 1896.

EMPLOI DU TEMPS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
JOURNÉES			
Consacrées aux ateliers de la relégation et employées au service des vivres.....	357.579	35.544	393.123
Employées au service de l'infirmerie et au service intérieur.....	43.994	5.420	49.414
D'exemption par prescription médicale.....	85.259	5.211	90.470
D'impotents impropres à tout service	20.310	»	20.310
De refus de travail ou punition	58.696	1.553	60.249
De repos des fêtes et dimanches et engagements	60.720	8.756	69.476
De non-travail pour cause de pluie.....	»	»	»
Par suite d'évasions.....	9.032	51	9.083
	635.590	56.535	692.125
TOTAL.....	692.125		

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tableau de l'emploi du temps des relégués pendant l'année 1896.

EMPLOI DU TEMPS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
JOURNÉES			
Consacrées aux ateliers de la relégation.....	460.837	50.325	511.162
Employées au service des vivres.....	15.556	»	15.556
— — de l'infirmerie.....	10.580	710	11.290
Appliquées — intérieur.....	123.878 1/2	7.625	131.503 1/2
D'exemption par prescription médicale.....	37.347	3.050	40.397
D'impotents impropres à tout service.....	66.294	4.880	71.174
De refus de travail ou punition.....	53.508	410	53.918
De repos des fêtes et dimanches et engagements.....	99.570	12.980	112.550
De non-travail pour cause de pluie.....	13.835	220	14.055
Par suite d'évasions.....	1.219	»	1.219
	882.624 1/2	80.200	962.824 1/2
TOTAL.....	962.824 1/2		

GUYANE FRANÇAISE

Situation du pécule des relégués au 31 décembre 1896.

DÉTAIL des OPÉRATIONS	PART AFFÉRENTE A L'ÉTAT		PÉCULE RÉSERVÉ		PÉCULE DISPONIBLE	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
Existant au 1 ^{er} janvier 1896.....	»	»	339.341 83	»	1.443 01	»
Masses provenant de France.....	»	»	7.774 22	»	7.775 81	»
Salaires.....	42.948 94	43.678 34	86.549 91	45.457 66	85.494 30	91.649 49
Versements divers (argent reçu des familles, sommes saisies, versements volontaires)	729 40	»	2.334 19	»	817 46	»
Débet constitué et retenues en atténuation du débet constitué.....	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	43.678 34	43.678 34	476.063 97	45.457 66	95.530 58	91.649 49
A DÉDUIRE pour balance.....	43.678 34	»	45.457 66	»	91.649 49	»
RESTE au 31 décembre 1896.	»	»	430.606 31	»	3.881 09	»

NOUVELLE-CALÉDONIE

Situation du pécule des relégués au 31 décembre 1896.

DÉTAIL des OPÉRATIONS	PART		PÉCULE		PÉCULE	
	AFFÉRENTE A L'ÉTAT		RÉSERVÉ		DISPONIBLE	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
Existant au 1 ^{er} janvier 1896.....	3 70	»	650.291 17	»	25.146 14	»
Masses provenant de France.....	»	»	6 203 93	»	»	»
Salaires.....	8.985 13	8.988 83	146.806 87	75.624 86	145.220 11	106.639 30
Versements divers (argent reçu des familles, sommes saisies, versements volontaires).....	»	»	21.188 24	»	2.864 44	»
Débet constitué et retenue en atténuation du débet constitué.....	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	8.988 83	8.988 83	824.490 21	75.624 86	173.230 69	106.639 30
A DÉDUIRE pour balance.....	8.988 83	»	75.624 86	»	106.639 30	»
RESTE au 31 décembre 1896.	»	»	748.865 35	»	66.591 39	»

État des salaires attribués aux relégués des diverses

CLASSEMENT des TRAVAILLEURS	DÉSIGNATION des PROFESSIONS	NOMBRE DE RELÉGUÉS PERCEVANT UN SALAIRE				
		de 1 fr. 30.	de 1 fr. 10.	de 0 fr. 90.	de 0 fr. 60.	de 0 fr. 50.
Ouvriers de profession.	Bergers.....	»	»	»	»	8
	Bouchers.....	1	»	»	1	2
	Boulangers.....	3	2	3	5	3
	Bourreliers.....	1	1	2	1	1
	Bouviers.....	»	»	»	»	23
	Buandiers.....	»	»	»	1	4
	Bûcherons.....	»	2	4	5	18
	Cantonniers.....	»	»	»	»	16
	Charbonniers et briquetiers.....	»	1	8	12	30
	Charpentiers.....	»	4	5	8	10
	Charrons.....	»	»	1	1	5
	Cordonniers.....	4	3	5	6	9
	Couturières.....	»	»	»	»	128
	Couvreurs.....	2	1	2	2	3
	Cuisiniers.....	»	»	»	»	10
	Ferblantiers.....	2	3	4	2	6
	Forgerons.....	2	1	2	1	5
	Fossoyeurs.....	»	»	»	»	3
	Infirmiers panseurs.....	»	»	»	2	10
	Infirmières.....	»	»	»	»	5
	Jardiniers.....	3	5	4	6	14
	Maçons.....	»	»	2	3	12
	Maréchaux ferrants.....	»	»	»	1	2
	Matelassiers.....	»	»	»	2	2
	Mécaniciens.....	2	3	2	3	4
	Menuisiers.....	»	4	1	4	10
	Muletiers.....	1	1	»	»	»
	Peintres en bâtiment.....	2	»	3	»	6
	Perruquiers.....	»	»	1	2	15
	Porchers.....	»	»	»	»	10
	Porteurs d'eau.....	»	»	»	»	16
	Porte-clefs.....	»	»	»	»	4
	Serruriers.....	2	3	2	4	12
	Terrassiers.....	»	»	»	»	179
	Tunneliers.....	»	»	1	2	3
	Vidangeurs.....	»	»	»	»	19
Manceuvres.....	Manceuvres.....	»	»	»	»	704
	Femmes sans profession distincte ..	»	»	»	»	7
	TOTAUX.....	25	34	52	74	1.318

FRANÇAISE

professions et manœuvres au 31 décembre 1896.

TOTAL des relégués SALARIÉS.	MONTANT par jour DES SALAIRES par PROFESSION	RÉPARTITION DES SALAIRES			OBSERVATIONS
		à L'ÉTAT	AU PÉCULE		
			réservé.	disponible.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8	4 »	0 80	1 60	1 60	
4	2 90	0 50	1 20	1 20	
16	13 30	1 »	6 15	6 15	
7	5 30	0 70	2 30	2 30	
23	115 »	2 30	56 35	56 35	
5	2 60	0 50	1 05	1 05	
29	17 80	3 10	7 35	7 35	
16	8 »	1 60	3 20	3 20	
51	30 50	5 20	12 65	12 65	
27	18 70	3 10	7 80	7 80	
7	3 »	0 70	1 15	1 15	
27	21 10	3 40	8 85	8 85	
128	64 »	12 80	25 60	25 60	
10	8 20	1 30	3 45	3 45	
10	5 »	1 »	2 »	2 »	
17	13 70	1 20	6 25	6 25	
11	8 60	1 40	3 60	3 60	
3	1 50	0 30	0 60	0 60	
12	6 20	1 20	2 50	2 50	
5	2 50	0 50	1 »	1 »	
32	23 20	4 »	9 60	9 60	
17	9 60	1 70	3 95	3 95	
3	1 60	0 30	0 65	0 65	
4	2 20	0 40	0 90	0 90	
14	11 50	1 90	4 80	4 80	
19	12 70	2 30	5 20	5 20	
2	2 40	0 40	1 »	1 »	
11	8 30	1 30	3 50	3 50	
18	9 60	1 80	3 90	3 90	
10	5 »	1 »	2 »	2 »	
16	8 »	1 60	3 20	3 20	
4	2 »	0 40	0 80	0 80	
23	16 10	2 80	6 65	6 65	
179	89 50	17 90	35 80	35 80	
5	3 »	0 50	1 25	1 25	
19	9 50	1 90	3 80	3 80	
704	352 »	70 40	140 80	140 80	
7	3 50	0 70	1 40	1 40	
1.503	921 60	153 90	383 85	383 85	

EFFECTIF			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Relégués salariés.....	1.363	140	1.503
— individuels.....	72	34	106
Impotents non salariés.....	68	»	68
Absents pour causes diverses..	349	11	360
	1.852	385	2.037
TOTAL.....	2.037		

État des salaires attribués aux relégués des diverses

CLASSEMENT des TRAVAILLEURS	DÉSIGNATION des PROFESSIONS	NOMBRE DE RELÉGUÉS PERCEVANT UN SALAIRE					
		Ouvriers de 1 ^{re} classe à 0 fr. 90.	Ouvriers de 2 ^e classe à 0 fr. 70.	Ouvriers de 3 ^e classe à 0 fr. 60.	Apprentis à 0 fr. 40.	Manœuvres à 0 fr. 30.	Manœuvres (impotents) à 0 fr. 15.
Ouvriers de profession.	Boulangers.....	45	18	7	10	»	»
	Bourreliers.....	1	1	»	»	»	»
	Briquetiers.....	»	»	»	»	»	»
	Carriers, mineurs.....	29	12	12	15	2	»
	Charpentiers.....	2	1	2	2	»	»
	Charretiers.....	»	»	»	»	»	»
	Cordonniers.....	8	3	1	2	»	»
	Couturières.....	»	»	»	»	176	»
	Couvreurs.....	7	7	10	8	9	»
	Ferblantiers.....	4	3	2	1	2	»
	Forgerons.....	6	16	11	7	6	»
	Infirmiers panseurs.....	»	»	2	»	»	»
	Jardiniers.....	»	»	»	»	12	»
	Maçons.....	29	18	27	40	117	»
	Maréchaux ferrants.....	2	6	2	1	8	»
	Mécaniciens.....	»	1	2	1	3	»
	Menuisiers.....	26	5	4	2	8	»
	Peintres en bâtiment.....	12	5	4	2	4	»
	Scieurs à la mécanique....	4	2	2	3	4	»
	— de long.....	36	19	16	11	2	»
	Serruriers.....	8	4	4	2	7	»
	Tailleurs de pierres.....	24	12	9	1	3	»
	— d'habits.....	»	»	63	50	»	»
Manœuvres ...	Tonneliers.....	3	2	2	1	4	»
	Tourneurs sur bois.....	3	4	1	2	2	»
	Manœuvres.....	»	»	»	»	913	»
	Femmes sans prof. distincte.	»	»	»	»	7	»
	TOTAUX.....	249	139	183	161	1.289	»

CALÉDONIE

professions et manœuvres au 31 décembre 1896.

TOTAL des relégués SALARIÉS.	MONTANT par jour DES SALAIRES par PROFESSION	RÉPARTITION DES SALAIRES			OBSERVATIONS
		à L'ÉTAT	AU PÉCULE		
			réservé.	disponible.	
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
80	61 30	15 »	23 15	23 15	
2	1 60	0 40	0 60	0 60	
»	»	»	»	»	
70	48 30	12 30	18 »	18 »	
7	4 50	1 20	1 65	1 65	
»	»	»	»	»	
14	10 70	2 60	4 05	4 05	
176	52 80	17 60	17 60	17 60	
41	23 10	6 50	8 30	8 30	
12	7 90	2 10	2 90	2 90	
46	31 »	7 90	11 55	11 55	
2	1 20	0 40	0 40	0 40	
12	3 60	1 20	1 20	1 20	
231	106 »	30 50	37 75	37 75	
19	10 »	2 90	3 55	3 55	
7	3 20	1 »	1 10	1 10	
45	32 50	8 »	12 25	12 25	
27	18 70	4 80	6 95	6 95	
15	8 60	2 30	3 15	3 15	
84	47 50	15 50	16 »	16 »	
25	15 30	4 10	5 60	5 60	
49	36 70	9 40	13 65	13 65	
113	57 80	18 60	19 60	19 60	
12	6 90	1 90	2 50	2 50	
12	7 50	2 »	2 75	2 75	
913	237 90	91 30	91 30	91 30	
7	2 10	0 70	0 70	0 70	
2.021	872 70	260 20	306 25	306 25	

EFFECTIF			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Relégués salariés	1.816	205	2.021
— individuels.....	247	95	342
Impotents non salariés.....	197	4	201
Absents pour causes diverses..	465	51	516
	2.725	355	3.080
TOTAL....	3.080		

GUYANE FRANÇAISE

Statistique des hôpitaux pendant l'année 1896.

ANNÉE	EFFECTIF	MOYENNE DES MALADES par jour.	NOMBRE DE JOURNÉES de maladie.	PROPORTION p. 100
1896	2.204	136,01	49.644	6,17

NOUVELLE-CALÉDONIE

Statistique des hôpitaux pendant l'année 1896

ANNÉE	EFFECTIF	MOYENNE DES MALADES par jour.	NOMBRE DE JOURNÉES de maladie.	PROPORTION p. 100
1896	3.263	19,30	7.048	2,73

GUYANE FRANÇAISE

État de la mortalité des relégués pendant l'année 1896.

ANNÉE	EFFECTIF	NOMBRE de DÉCÈS POUR L'ANNÉE	PROPORTION p. 100	MORT ACCIDENTELLE ou suicide.
1896	2.204	130	5,89	9

NOUVELLE-CALÉDONIE

État de la mortalité des relégués pendant l'année 1896.

ANNÉE	EFFECTIF	NOMBRE de DÉCÈS POUR L'ANNÉE	PROPORTION p. 100	MORT ACCIDENTELLE ou suicide.
1896	3.263	401	3,09	3

GUYANE FRANÇAISE

État des relégués décédés par nature de maladies pendant l'année 1896.

NATURE DES MALADIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Aliénation mentale	3	»	3
Anémie, cachexie paludéenne	42	6	48
Bronchite, pneumonie, pleurésie	10	»	10
Dysenterie, Diarrhée	25	1	26
Fièvres	Endémiques	1	7
	Pernicieuses	»	7
	Typhoïdes	»	1
Maladies du foie, du cœur, des reins	7	»	7
Nostalgie	»	»	»
Phtisie, tuberculose	10	1	11
Scrofules	»	»	»
Syphilis	»	»	»
Ulcères, plaies	1	»	1
Accidents	6	»	6
Suicides	2	»	2
Suites de coups de feu	1	»	1
TOTAUX	121	9	130
	130		

NOUVELLE-CALÉDONIE

État des relégués décédés par nature de maladies pendant l'année 1896.

NATURE DES MALADIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Aliénation mentale.....	3	»	3
Anémie, cachexie paludéenne.....	26	»	26
Bronchite, pneumonie, pleurésie.....	18	1	19
Dysenterie, Diarrhée.....	7	»	7
Fièvres.....			
{ Endémiques.....	3	»	3
{ Pernicieuses.....	»	»	»
{ Typhoïdes.....	2	1	3
Maladies du foie, du cœur, des reins.....	»	5	5
Nostalgie.....	»	»	»
Phtisie, tuberculose.....	12	2	14
Scorbut.....	8	»	8
Scrofules.....	2	1	3
Syphilis.....	»	»	»
Ulcères, plaies.....	2	»	2
Accidents.....	2	1	3
Suicides.....	4	»	4
Suites de coups de feu.....	»	»	»
TOTAUX.....	90	11	101
	101		

GUYANE FRANÇAISE

Relevé sommaire des punitions infligées aux relégués pendant l'année 1896.

NATURE DES PUNITIONS	EFFECTIF			NOMBRE de punitions infligées.			PROPORTION des PUNITIONS par cent individus.	DURÉE des PUNITIONS subies.	MOYENNE journa- lière des RELÉGUÉS punis	PROPORTION des RELÉGUÉS punis par cent individus.
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL				
Privation de cantine...				115	»	115	5,22	598	1,64	0,08
Réduction de salaires .				300	31	331	15,02	2.808	7,69	0,39
Prison de nuit.....				231	8	239	10,84	1.519	4,16	0,23
Cellule.....	2.010	194	2.204	710	31	741	33,62	13.005	35,64	1,84
Cachot.....				126	11	137	6,22	1.865	5,10	0,26
Quartier disciplinaire..				308	»	308	13,97	23.347	63,96	3,59
TOTAUX.....				1.718	153	1.871	84,89	43.142	118,19	6,39

NOUVELLE - CALÉDONIE

Relevé sommaire des punitions infligées aux relégués pendant l'année 1896.

NATURE DES PUNITIONS	EFFECTIF			NOMBRE de punitions infligées			PROPORTION des PUNITIONS par cent individus.	DURÉE des PUNITIONS subies.	MOYENNE journa- lière des RELÉGUÉS punis.	PROPORTION des RELÉGUÉS punis par cent individus.
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL				
Privation de cantine...				985	79	1.064	32,42	20.368	56,07	2,04
Réduction de salaires ..				7	»	7	0,21	117	0,32	0,01
Prison de nuit.....				603	29	632	19,47	11.671	31,97	1,16
Cellule	2.897	363	3.263	1.228	55	1.283	39,41	17.811	48,79	1,78
Cachot				284	»	284	8,70	2.066	5,66	0,22
Quartier disciplinaire ..				158	»	158	4,84	11.803	32,33	1,30
TOTAUX				3.265	163	3.428	105,05	13.831	175,14	65,1

GUYANE FRANÇAISE

Relevé par nature d'infractions des punitions infligées aux relégués pendant l'année 1896.

NATURE DES INFRACTIONS	NOMBRE DE PUNITIONS			PROPORTION P. 100
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Inconvenances, insolences, insultes ou menaces envers un agent ou un fonctionnaire, désobéissance, insubordination, mutinerie, refus d'obéir, paresse au travail.....	1.113	37	1.150	52,17
Ivresse, trafic ou colportage clandestin de boissons.....	224	5	229	10,39
Querelles, rixes, coups et violences entre relégués.....	72	12	84	3,81
Absences illégales et tentatives d'évasion.....	104	3	107	4,86
Infractions diverses aux règlements.....	205	96	301	13,66
TOTAUX.....	1.718	153	1.871	84,89

NOUVELLE-CALÉDONIE

Relevé par nature d'infractions des punitions infligées aux relégués pendant l'année 1896.

NATURE DES INFRACTIONS	NOMBRE DE PUNITIONS			PROPORTION p. 100
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Paresse, mauvaise volonté au travail, maladies simulées, absences des chantiers	829	65	894	27,39
Inconvenances, insolences, insultes ou menaces, désobéissance, mutinerie, querelles et rixes entre relégués	1.113	51	1.164	35,67
Ivresse, trafic ou colportage clandestin de boissons	262	»	262	8,06
Larcins et vols	316	»	316	9,67
Détention de sommes d'argent ou valeurs quelconques, trafic illicite, jeux d'argent.....	184	12	196	6 »
Évasions et tentatives d'évasions, absences illégales et infractions diverses aux règlements	561	35	596	18,26
TOTAUX.....	3.265	163	3.428	105,05

GUYANE FRANÇAISE

Relevé des évasions et réintégrations survenues pendant l'année 1896.

ANNÉE 1896			OBSERVATIONS
ÉVADÉS	RÉINTÉGRÉS	ABSENTS EN FIN D'ANNÉE	
467	433	34	

NOUVELLE-CALÉDONIE

Relevé des évasions et réintégrations survenues pendant l'année 1896.

ANNÉE 1896			OBSERVATIONS
ÉVADÉS	RÉINTÉGRÉS	ABSENTS EN FIN D'ANNÉE	
226	156	70	

GUYANE FRANÇAISE

Etat des valeurs mobilières et immobilières appartenant à l'État au 31 décembre 1896.

DÉSIGNATION DES VALEURS	MONTANT
VALEURS MOBILIÈRES	
Approvisionnements en magasin	86.740 83
Matériel en service.....	151.845 47
Bâtiments de servitude et matériel flottant.....	33.874 54
TOTAL.....	272.460 84
VALEURS IMMOBILIÈRES	
Immeubles.....	720.690 »
TOTAL GÉNÉRAL.....	993.150 »

NOUVELLE-CALÉDONIE

État des valeurs mobilières et immobilières appartenant à l'État au 31 décembre 1896.

DÉSIGNATION DES VALEURS	MONTANT
VALEURS MOBILIÈRES	
Approvisionnements en magasin	52.996 29
Matériel en service.....	396.175 87
Bâtiments de servitude et matériel flottant.....	64.702 06
TOTAL.....	513.874 22
VALEURS IMMOBILIÈRES	
Immeubles	1.080.790 67
TOTAL GÉNÉRAL.....	1.594.664 89

GUYANE FRANÇAISE

Composition de la ration des relégués pendant l'année 1896.

DÉSIGNATION des DENRÉES	ESPÈCES des UNITÉS	ANNÉE 1896		OBSERVATIONS
		JOURS DES DISTRIBUTIONS	QUOTITÉ de la ration.	
			k. gr.	
Pain bis	kilog	Tous les jours	0 750	
Viande fraîche	—	Mardi, jeudi, dimanche....	0 250	
Conserves	—	Mercredi, vendredi	0 200	
Lard salé	—	Lundi, samedi	0 180	
Légumes secs	—	— mercr., vend., samedi	0 100	
Riz	—	Mardi, jeudi, dimanche....	0 060	
Saindoux	—	Tous les jours	0 008	
Sel	—	—	0 012	
Bois à brûler	—	—	1 200	

NOUVELLE-CALÉDONIE

Composition de la ration des relégués pendant l'année 1896.

DÉSIGNATION des DENRÉES	ESPÈCES des UNITÉS	ANNÉE 1896		OBSERVATIONS
		JOURS DES DISTRIBUTIONS	QUOTITÉ de la ration.	
			k. gr.	
Pain bis	kilog	Tous les jours	1 000	
Viande fraîche	—	—	0 250	
Légumes verts	—	—	0 100	
Fayols	—	Cinq jours par semaine...	0 060	
Riz	—	Deux — — ...	0 060	
Sel	—	Tous les jours	0 014	
Graisse	—	—	0 006	
Bois à brûler	—	—	1 000	

GUYANE FRANÇAISE

État de répartition des relégués d'après le degré d'instruction au 31 décembre 1896.

INDICATION des DIVERS DEGRÉS D'INSTRUCTION	ANNÉE 1896		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Ne sachant ni lire ni écrire.....	338	127	465
Sachant lire seulement.....	154	31	185
— et écrire.....	740	18	758
— écrire et compter.....	480	7	487
Instruction primaire.....	130	2	132
— supérieure.....	10	»	10
	1.852	185	2.037
TOTAL.....	2.037		

NOUVELLE-CALÉDONIE

État de répartition des relégués d'après le degré d'instruction au 31 décembre 1896.

INDICATION des DIVERS DEGRÉS D'INSTRUCTION	ANNÉE 1896		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Ne sachant ni lire ni écrire.....	433	47	480
Sachant lire seulement	460	119	579
— et écrire	873	117	990
— écrire et compter	591	72	663
Instruction primaire	306	»	306
— supérieure.....	62	»	62
	2.725	355	3.080
TOTAL.....	3.080		

GUYANE FRANÇAISE

État de répartition des relégués suivant leur nationalité au 31 décembre 1896.

DÉSIGNATION DES NATIONALITÉS	ANNÉE 1896		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Français.....	1.681	173	1.854
Allemands.....	3	3	6
Autrichiens.....	1	»	1
Luxembourgeois.....	2	1	3
Belges.....	18	4	22
Hollandais.....	1	»	1
Anglais.....	17	»	17
Italiens.....	7	»	7
Suisses.....	7	»	7
Espagnols.....	1	»	1
Russes.....	1	»	1
Péruviens.....	1	»	1
Arabes.....	42	»	42
Coloniaux.....	70	4	74
	1.852	185	2.037
TOTAL.....	2.037		

NOUVELLE-CADÉDONIE

État de répartition des relégués suivant leur nationalité au 31 décembre 1896.

DÉSIGNATION DES NATIONALITÉS	ANNÉE 1896		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Français.....	2.511	351	2.862
Allemands.....	38	»	38
Belges.....	17	2	19
Italiens.....	11	»	11
Suisses.....	5	2	7
Espagnols.....	2	»	2
Américains.....	4	»	4
Arabes.....	132	»	132
Coloniaux.....	5	»	5
	2.725	355	3.080
TOTAL.....	3.080		

GUYANE FRANÇAISE

État de répartition des relégués suivant l'âge et l'état civil au 31 décembre 1896.

A G E	NOMBRE		CÉLIBATAIRES		MARIÉS		VEUFS ou divorcés.		TOTAUX	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
De 21 à 25 ans	184	3	1570	103	243	51	39	31	1852	185
De 26 à 30 —	293	9								
De 31 à 35 —	489	17								
De 36 à 40 —	350	65								
De 41 à 45 —	249	58								
De 46 à 50 —	150	26								
De 51 à 60 —	119	5								
Au-dessus de 60 ans.....	18	2								
	1852	185							1852	185
EFFECTIF au 31 décembre 1896.	2037								2037	

NOUVELLE-CALÉDONIE

État de répartition des relégués suivant l'âge et l'état civil au 31 décembre 1896.

A G E	NOMBRE		CÉLIBATAIRES		MARIÉS		VEUFS ou divorcés.		TOTAUX	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
De 21 à 25 ans	86	20	2148	181	449	112	128	52	2725	355
De 26 à 30 —	353	33								
De 31 à 35 —	421	62								
De 36 à 40 —	676	54								
De 41 à 45 —	380	56								
De 46 à 50 —	350	43								
De 51 à 60 —	392	84								
Au-dessus de 60 ans	67	3								
	2725	355							2725	355
EFFECTIF au 31 décembre 1896.	3080								3080	

GUYANE FRANÇAISE

Récapitulation des ouvrages prêtés aux relégués par la bibliothèque pendant l'année 1896.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES auxquelles APPARTIENNENT LES OUVRAGES	ANNÉE 1896		OBSERVATIONS
	NOMBRE de livres prêtés	PROPORTION pour cent livres prêtés	
Piété.....	9	0,5	
Morale	16	0,9	
Récits divers	126	7,4	
Nouvelles	135	7,9	
Littérature	56	3,3	
Histoire	35	2,06	
Géographie et voyages	106	6,2	
Sciences et arts	31	1,8	
TOTAUX.....	514	30,06	

NOUVELLE - CALÉDONIE

Récapitulation des ouvrages prêtés aux relégués par la bibliothèque pendant l'année 1896.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES auxquelles APPARTIENNENT LES OUVRAGES	ANNÉE 1896		OBSERVATIONS
	NOMBRE de livres prêtés	PROPORTION pour cent livres prêtés	
Piété.....	17	4,4	
Morale	34	8,9	
Récits divers	93	24,4	
Nouvelles	104	27,3	
Littérature.....	22	5,7	
Musée des familles	5	1,3	
Histoire.....	53	13,9	
Géographie et voyages	45	11,8	
Sciences et arts.....	8	2,09	
TOTAUX.....	381	99,79	

GUYANE FRANÇAISE

État de répartition des relégués suivant la religion au 31 décembre 1896.

DÉSIGNATION DE LA RELIGION	ANNÉE 1896		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Catholiques	1.589	185	1.774
Protestants	40	»	40
Israélites	9	»	9
Mahométans	42	»	42
Bouddhistes	20	»	20
Sans religion connue	152	»	152
	1.852	185	2.037
TOTAL	2.037		

NOUVELLE-CALÉDONIE

État de répartition des relégués suivant la religion au 31 décembre 1896.

DÉSIGNATION DE LA RELIGION	ANNÉE 1896.		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Catholiques	2.490	343	2.833
Protestants	72	12	84
Israélites	25	»	25
Mahométans	132	»	132
Bouddhistes	»	»	»
Sans religion connue	6	»	6
	2.725	355	3.080
TOTAL	3.080		

COMPTE DES DÉPENSES DE LA

NATURE DES DÉPENSES

PERSONNEL

Direction, commandement, administration et juridiction spéciale.....
Écoles et cultes
Personnel des travaux et de colonisation.....
Surveillance et police.....
Frais de route et de passages, dépenses accessoires.....
Hôpitaux
Vivres

TOTAUX des dépenses du personnel.....

MATÉRIEL

Transport des récidivistes.....
Frais de première installation et d'entretien.....
Matériel flottant, achats et constructions.....
Habillement et couchage
Loyers et ameublement.....
Essais de culture.....
Campement
Dépenses diverses
Salaires
Télégraphes

TOTAUX des dépenses du matériel.....

TOTAUX des dépenses par colonie.....

TOTAL GÉNÉRAL des dépenses de la relégation pendant l'année 1896.....

RELÉGATION POUR L'EXERCICE 1896

GUYANE	NOUVELLE-CALÉDONIE	TOTAL	OBSERVATIONS
129.903 76	93.909 14	223.812 90	Le compte de 1896 n'étant pas encore rendu, les chiffres concernant cet exercice ne peuvent être que provisoires.
2.799 08	36.012 97	38.812 05	
37.071 28	23.983 05	61.054 33	
158.269 24	206.675 04	364.944 28	
5.245 52	6.961 41	12.206 93	
97.527 »	65.390 52	162.917 52	
486.048 12	418.642 90	904.691 02	
916.864 »	851.575 03	1.768.439 03	
104.227 16	114.852 25	219.079 41	
118.542 14	131.224 91	249.767 65	
45.010 24	9.266 92	24.277 46	
69.381 92	49.991 27	119.373 19	
16.089 20	2.316 73	18.405 93	
5.884 68	56.213 79	62.098 47	
13.290 12	20.039 04	33.329 16	
9.054 33	24.407 84	33.462 17	
218.100 38	350.108 95	568.209 33	
82.804 28	164.618 35	247.422 63	
652.384 45	923.040 05	1.575.424 50	
1.569.248 45	1.774.615 08	3.343.863 53	
3.343.863 53			

DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE

*Interprétation à donner à l'article 13 de la loi du 27 mai 1885. —
Rejet de la demande du relégué B...*

(Colonies; — 2^e Direction; — 3^e Bureau.)

Paris, le 18 mars 1896.

LE MINISTRE DES COLONIES A MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE.

Monsieur le Gouverneur, par lettre du 2 février dernier, n^o 267, vous m'avez consulté à l'occasion d'une demande formée par le relégué B..., n^o 622, en vue d'obtenir l'autorisation de quitter la colonie, sur l'interprétation qu'il convient de donner au § 1^{er} de l'article 13 de la loi du 27 mai 1885.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'estime, comme le Directeur de l'Administration pénitentiaire, qu'en stipulant que le relégué pourra momentanément sortir du territoire de la relégation, la disposition susvisée n'a entendu désigner ainsi que le territoire déterminé par l'article 2 du décret du 24 mars 1887 pour l'exécution de la peine de la relégation et non la colonie elle-même.

Cette interprétation est, du reste, conforme à l'esprit comme au texte même de l'article 13 de la loi du 27 mai 1885 dont le § 3 vise, par ailleurs, expressément l'*autorisation éventuelle d'absence temporaire de la colonie*, en en réservant la concession au Ministre.

D'autre part, l'article 36 du décret du 26 novembre 1885 auquel vous avez également fait allusion dans votre communication précitée, ne s'applique pas aux autorisations d'absence de cette nature, mais bien à la faculté accordée aux relégués de pouvoir être employés, en dehors des dépôts de la relégation sans qu'il soit nécessaire de les admettre, au préalable, à la relégation individuelle.

En conséquence, j'estime que la requête du relégué B.... ne peut être accueillie, et je vous prie d'en faire informer cet individu.

Recevez, etc.

Le Ministre des Colonies,
GUIEYSSE.

DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE

au sujet du mariage des femmes reléguées.

(Colonies; — 2^e Direction; — 3^e Bureau.)

Paris, le 28 mai 1896.

LE MINISTRE DES COLONIES A MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA GUYANE.

Monsieur le Gouverneur, par lettre du 17 février dernier, n^o 400, vous avez appelé mon attention sur les inconvénients que vous paraissaient présenter les délais nécessités pour l'obtention de l'autorisation ministérielle aux mariages que les femmes reléguées se proposent de contracter dans la colonie, et vous m'avez demandé de vous déléguer le pouvoir d'autoriser les unions dont il s'agit.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne vois aucun inconvénient à ce que les autorisations de mariage des femmes reléguées soient, à l'avenir, accordées directement par vous, mais sous la réserve expresse que les femmes en question devront, au préalable, être admises au bénéfice de la relégation individuelle, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 25 novembre 1887.

Recevez, etc.

Le Ministre des Colonies,

ANDRÉ LEBON.

DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE

au sujet de l'interprétation à donner à l'article 5 du décret du 9 juillet 1892.

(Colonies; — 2^e Direction; — 3^e Bureau.)

Paris, le 28 mai 1896.

LE MINISTRE DES COLONIES A MONSIEUR LE GOUVERNEUR
DE LA GUYANE FRANÇAISE.

Monsieur le Gouverneur, j'ai l'honneur de vous adresser à toutes fins utiles, copie d'une lettre de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, relativement à l'interprétation qu'il convient de donner aux dispositions du § 2 de l'article 5 du décret du 9 juillet 1892, en ce qui concerne l'exercice du droit d'opposition aux dispenses de la relégation prononcées par les tribunaux.

Vous voudrez bien inviter le Directeur de l'Administration pénitentiaire à se conformer dorénavant à cet égard aux instructions contenues dans la communication susvisée de la Chancellerie.

Recevez, etc.

Le Ministre des Colonies,

ANDRÉ LEBON.

DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE

Envoi de la copie d'une lettre du Garde des Sceaux sur l'interprétation à donner à l'article 5 du décret du 9 juillet 1892.

(Colonies; — 3^e Bureau.)

Paris, le 28 mai 1896.

LE MINISTRE DES COLONIES A MONSIEUR LE GOUVERNEUR
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Monsieur le Gouverneur, en notifiant au Département, par lettres des 22 janvier et 14 mars 1896, le jugement par lequel le tribunal de Nouméa a relevé les nommés C... et B... de la peine accessoire de la relégation, vous avez demandé des instructions concernant la ligne de conduite qui devait être suivie dorénavant dans les cas analogues.

Pour répondre à votre désir, j'ai consulté M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur l'interprétation qu'il convenait de donner à l'article 5 du décret du 9 juillet 1892 et j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la lettre que j'ai reçue à cet égard de la Chancellerie.

Vous voudrez bien en conséquence inviter le Directeur de l'Administration pénitentiaire à se conformer, désormais, pour l'interprétation du décret susvisé, aux indications contenues dans cette communication.

Pour le Ministre des Colonies et par ordre:

Le Directeur de la Comptabilité et des Services pénitentiaires,

JOLLY.

ANNEXE

(Ministère de la Justice; — Direction des Affaires criminelles
et des Grâces; — 1^{er} Bureau.)

Paris, le 7 mai 1896.

MONSIEUR LE MINISTRE ET CHER COLLÈGUE,

Le 18 avril dernier, n° 1641, votre prédécesseur m'a fait connaître que le tribunal de Nouméa a relevé le nommé C... de la peine accessoire de la relégation.

Sur opposition formée par le Procureur général à la requête du Directeur de l'Administration pénitentiaire qui se basait sur l'avis émis par votre Département et celui de l'Intérieur, la Cour d'appel de Nouméa a confirmé le jugement du tribunal civil.

A cette occasion, votre prédécesseur a exprimé le désir de connaître l'avis de ma Chancellerie sur la portée de l'article 5 du décret du 9 juillet 1892, concernant l'exercice du droit d'opposition. Le Directeur de l'Administration pénitentiaire doit-il rester juge de savoir s'il y a lieu de faire opposition aux décisions du tribunal, quand ces décisions ne sont pas conformes aux avis émis par votre Département et par M. le Ministre de l'Intérieur, doit-il au contraire, obligatoirement, dans ce cas, user du droit qui lui est conféré par les dispositions de l'article 5 susvisé?

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, si d'après les termes mêmes de l'article 5, l'opposition contre les décisions du tribunal est toujours possible, elle n'a jamais un caractère obligatoire. Tel est également le sens du rapport de la commission permanente du régime pénitentiaire aux colonies: « Il semble, est-il dit dans ce rapport, que la décision du tribunal devrait toujours être susceptible d'opposition de la part du ministère public agissant seul ou dans l'intérêt de l'Administration pénitentiaire ».

J'estime, en conséquence, que le Directeur de l'Administration pénitentiaire doit rester juge de l'opportunité de l'opposition à former contre les décisions du tribunal qui seraient prises contrairement à l'avis émis par application du § 5 de l'article 2 du décret susvisé.

Agréez, etc.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Par autorisation :

Le Conseiller d'État, Directeur,

BOULLOCHE.

Pour copie conforme :

Le Chef du Bureau des Services pénitentiaires,

G. SCHMIDT,

DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE

Approbation d'un arrêté fixant le taux des salaires à attribuer aux relégués et aux libérés subissant des peines de réclusion et d'emprisonnement.

(Colonies ; — Administration pénitentiaire.)

Paris, le 8 août 1896.

LE MINISTRE DES COLONIES, A MONSIEUR LE GOUVERNEUR
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

Monsieur le Gouverneur, par lettre du 8 juin dernier n° 1016, vous m'avez transmis copie d'un arrêté que vous avez pris à la date du 26 mai précédent en vue de diminuer les salaires accordés aux relégués et aux libérés subissant des peines de réclusion et d'emprisonnement en vertu de l'arrêté local du 16 avril 1889.

J'ai l'honneur de vous informer que je donne mon approbation à cette décision, qui est d'ailleurs conforme aux dispositions des décrets des 26 novembre 1885 (art. 35) et 5 septembre 1887 (art. 4, §§ 2 et 3).

Le Ministre des Colonies,
ANDRÉ LEBON.

ANNEXE

Fixation des salaires payés aux relégués.

DÉSIGNATION DES OUVRIERS	RÉPARTITION DES SALAIRES			QUOTITÉ des SALAIRES
	Part de l'Etat.	Pécule réservé.	Pécule disponible.	
Ouvriers (hommes) .				
1 ^{re} classe	0 20	0 35	0 35	0 90
2 ^e classe	0 20	0 25	0 25	0 70
3 ^e classe	0 20	0 20	0 20	0 60
Apprentis (hommes)	0 10	0 15	0 15	0 40
Manœuvres (hommes et femmes)	0 10	0 10	0 10	0 30
Relégués impotents	0 05	0 05	0 05	0 15
Relégués condamnés à l'emprisonnement	0 05	0 05	0 05	0 15

Nouméa, le 29 mai 1896.

Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie,

P. FEILLET.

Par le Gouverneur :

Le Directeur par intérim, de l'Administration pénitentiaire,

CABANEL.

CIRCULAIRE

*du Directeur de l'Administration pénitentiaire de la Guyane, au sujet
des colis postaux envoyés aux condamnés.*

Cayenne, le 25 septembre 1896.

MESSIEURS,

Depuis quelque temps, contrairement aux prescriptions réglementaires, les condamnés ont pris l'habitude de se faire adresser des colis postaux par leur famille. Cette latitude leur avait été laissée en raison du petit nombre des expéditions de cette nature ; mais, en présence de la tolérance de l'Administration et de l'autorisation tacite donnée à cet égard, les envois se sont multipliés, créant ainsi au service du magasin général, un surcroît de besogne et de difficultés sans nombre, notamment la visite des objets ainsi expédiés, leur emballage et leur expédition sur les postes, sans compter la complication des écritures, et l'examen des nombreuses réclamations reçues à cette occasion.

Il importe de remédier à un pareil état de choses, qui ne me paraît pas compatible avec la situation pénale des condamnés aux travaux forcés ou à la relégation et qui, d'ailleurs, ne remplit pas un but d'utilité immédiate et dûment constatée, les individus de ces deux catégories, ayant la faculté de demander des effets hygiéniques avec imputation sur leur pécule disponible ou de réserve suivant le cas.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien rappeler aux condamnés placés sous votre administration et votre commandement, que l'envoi des colis postaux est rigoureusement interdit, que le contenu de ceux qui seront dorénavant reçus sera vendu et le produit de la vente, versé au pécule disponible de l'intéressé.

Recevez, etc.

Le Sous-Directeur,
SIMON.

ARRÊTÉ

modifiant l'article premier de celui du 10 novembre 1892, en ce qui concerne le montant du cautionnement à verser pour l'engagement des relégués collectifs.

(26 septembre 1895.)

LE GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE,

Vu l'article 73 du décret organique du 12 décembre 1874;

Vu l'arrêté local du 11 septembre 1889, réglant provisoirement les conditions d'engagement des relégués collectifs;

Vu l'arrêté du 10 novembre 1892, complétant le précédent, en ce qui a trait au cautionnement;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 1892, portant que le mode de recouvrement des redevances dues par les engagistes pour les transportés assignés, est applicable au recouvrement des salaires et de la part de l'État, pour les relégués engagés;

Attendu que l'article 39, § final, du décret du 13 décembre 1894, modifiant celui du 15 septembre 1891, sur l'emploi des condamnés aux travaux forcés, a ramené de 50 à 25 francs, le montant du cautionnement à exiger de l'engagiste pour chaque transporté assigné;

Considérant qu'il importe, par analogie, de fixer les mêmes règles, pour l'engagement des relégués;

Sur la proposition du Directeur de l'Administration pénitentiaire;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté local du 10 novembre 1892, concernant le montant du cautionnement à exiger des habitants pour l'engagement des relégués collectifs est modifié comme suit :

« Tout habitant à qui il sera accordé un ou plusieurs relégués, comme engagés, versera, préalablement, à titre de cautionnement, à la caisse d'épargne pénitentiaire, une somme de 25 francs par engagé.

« Ce versement sera inscrit sous la rubrique : cautionnement des relégués collectifs engagés.

« Toutefois, l'engagiste est autorisé à présenter une caution solvable qui sera admise ou rejetée par le Directeur de l'Administration pénitentiaire, sans qu'il ait à indiquer le motif de sa décision. »

ART. 2. — Sont maintenues, toutes les dispositions des arrêtés des 11 septembre 1889, 10 novembre et 1^{er} décembre 1892, qui ne sont pas contraires à celles prévues à l'article précédent.

ART. 3. — Le Directeur de l'Administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué et enregistré partout où besoin en sera, inséré au *Journal* et au *Bulletin officiels* de la colonie, ainsi qu'au *Bulletin* de l'Administration pénitentiaire.

Le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie,

P. FEILLET.

Par le Gouverneur:

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire

VÉRIGNON.

REPERTOIRE ANALYTIQUE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 18 juillet 1885. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.*
Application de la loi sur les récidivistes. 1887-181
- 6 août 1885. *Circulaire aux Préfets maritimes, Gouverneurs des colonies, officiers généraux, supérieurs et autres commandant à la mer.* Notification de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes. Remplacement de la surveillance de la haute police par l'interdiction de séjour..... 1887-185
- 10 nov. 1885. *Circulaire aux Gouverneurs des colonies.* Application aux colonies de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes..... 1887-194
- 11 janv. 1886. *Lettre du Gouverneur de la Martinique.* Application aux colonies de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes..... 1887-209
- 29 janv. 1886. *Lettre du Général commandant en chef par intérim le corps du Tonkin, résident général en Annam et au Tonkin.* Application au Tonkin de la loi sur la relégation des récidivistes..... 1887-211
- 1^{er} févr. 1886. *Lettre du Gouverneur des établissements français dans l'Inde* au sujet de l'application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes..... 1887-213

- 1^{er} févr. 1886. *Lettre* du commandant de *Mayotte*. Promulgation de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes et son application à Mayotte..... 1887-215
- 9 févr. 1886. *Dépêche* au Ministre de l'*Intérieur*. Application de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes. Régime des pénitenciers spéciaux à établir en France..... 1887-217
- 12 févr. 1886. *Lettre* du résident de *Sainte-Marie-de-Madagascar* au sujet de l'application à Sainte-Marie de la loi sur la relégation des récidivistes..... 1887-219
- 14 févr. 1886. *Lettre* du Gouverneur du *Sénégal* et dépendances au sujet de l'application au Sénégal de la loi sur la relégation des récidivistes..... 1887-221
- 25 févr. 1886. *Lettre* du commandant d'*Obock* au sujet de l'application aux colonies de la loi sur les récidivistes..... 1887-223
- 6 mars 1886. *Lettre* du Gouverneur de la *Guadeloupe* et dépendances. Application de la loi sur la relégation des récidivistes..... 1887-224
- 8 mars 1886. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Relégation des récidivistes. Demande de renseignements en vue de l'installation de 1.000 relégués à l'île des Pins..... 1887-228
- 26 mars 1886. *Lettre* du commandant de *Nossi-Bé* au sujet de l'emploi des récidivistes dans la colonie..... 1887-230
- 26 mars 1886. *Lettre* du Gouverneur, par intérim, de la *Cochinchine*. Application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes... 1887-232
- 27 mars 1886. *Lettre* du commandant des îles *Saint-Pierre et Miquelon*. Application aux colonies de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes..... 1887-234
- 2 avril 1886. *Circulaire* aux Gouverneurs des colonies. Application de la loi du 27 mai 1885. 1887-236

- 10 avril 1886. *Lettre du Gouverneur, par intérim, des établissements français de l'Océanie au sujet de la relégation des récidivistes à Tahiti.....* 1887-238
- 3 mai 1886. *Lettre du Ministre de l'Intérieur. Application de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes. Préparation des mesures et décisions à prendre. Les pénitenciers spéciaux à établir en France.....* 1887-240
- 20 juil. 1886. *Dépêche du Ministre de l'Intérieur. Application de la loi du 27 mai 1885 aux condamnés aux travaux forcés.....* 1887-250
- 2 juil. 1886. *Lettre du commandant de Nossi-Bé au sujet de la relégation.....* 1887-252
- 21 août 1886. *Lettre du Gouverneur, par intérim, de la Guadeloupe et dépendances. Envoi de la délibération du conseil général relative à l'application à la Guadeloupe de la loi du 27 mai 1885.....* 1887-263
- 27 sept. 1886. *Lettre du Directeur de l'intérieur, Gouverneur, par intérim, de l'île de la Réunion. Renseignements sur l'application de la loi du 27 mai 1885.....* 1887-274
- 30 sept. 1886. *Lettre du Gouverneur de la Martinique au sujet des récidivistes.....* 1887-275
- 9 oct. 1886. *Lettre du commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon. Renseignements sur l'application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation.....* 1887-277
- 15 oct. 1886. *Lettre du Lieutenant-Gouverneur du Gabon. Application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes... 1887-280*
- 17 oct. 1886. *Lettre du Lieutenant-Gouverneur du Gabon. Renseignements sur l'application de la loi du 27 mai 1885.....* 1887-282
- 19 oct. 1886. *Lettre du Gouverneur des établissements français dans l'Inde au sujet de l'application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes.....* 1887-287

- Annexe : Lettre du Procureur général au Gouverneur des établissements français dans l'Inde*..... 1887-290
- 28 oct. 1886. *Dépêche au Ministre de l'Intérieur. Application de la loi sur les récidivistes*... 1887-291
- 29 oct. 1886. *Lettre du Gouverneur du Sénégal et dépendances. Relégation des récidivistes. Application de la loi du 27 mai 1885*.... 1887-292
- 3 nov. 1886. *Lettre du commandant de Nossi-Bé. Demande de renseignements sur l'application de la loi du 27 mai 1885. Rappel de la circulaire du 2 avril 1886*..... 1887-294
- 14 déc. 1886. *Lettre du Gouverneur des établissements français de l'Océanie au sujet de la relégation des récidivistes à Tahiti*..... 1887-298
- 30 janv. 1887. *Extrait des instructions adressées au commandant de Diego-Suarez. Envoi de récidivistes*..... 1887-299
- 11 juin 1887. *Circulaire aux Gouverneurs des colonies. Instructions concernant l'application du décret du 26 novembre 1885*.. 1887-348

ALIMENTATION

Voir : VIVRES.

APPROVISIONNEMENTS

Voir : MATÉRIEL.

BUDGET

- 29 oct. 1888. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane. Engagement de dépenses non prévues au budget ou non autorisées par le Département* 1888-1890-155

BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES

- 20 mai 1887. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Instructions concernant l'ouverture d'une exploitation forestière à l'île des Pins*..... 1887-341

- 19 mars 1891. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Versement au budget sur ressources spéciales de la part revenant à l'État sur les salaires des relégués..... 1891-1893-126
- 29 mars 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Suppression du budget sur ressources spéciales..... 1891-1893-210

CAISSES

Voir : PÉCULE.

COMMISSIONS DE CLASSEMENT

- 6 mai 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* réglementant le mode de fonctionnement de la commission de classement des relégués condamnés, détenus ou internés dans la colonie..... 1887-333
- 24 oct. 1887. *Dépêche* aux Gouverneurs de la *Guyane* et de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de lettres adressées par des relégués au président de la commission de classement des récidivistes..... 1887-389
- 23 juil. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Application de la loi du 27 mai 1885. Rappel des instructions contenues dans la dépêche du 9 septembre 1887, n° 702..... 1894-1895-101

CONCESSIONS

- 4 janv. 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane française*. Projet de règlement sur les concessions à accorder aux relégués. 1894-1895-125

CORRESPONDANCE DES RELÉGUÉS

- 28 nov. 1888. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane* rendant applicable à la relégation collective la décision du 20 novembre 1888 concernant les mesures à prendre pour la remise des colis postaux adressés aux transportés..... 1888-1890-159

- 30 mars 1894. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de l'affranchissement des lettres des relégués ne travaillant pas... 1894-1895-96
- 11 nov. 1895. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des colis adressés aux relégués par leurs familles..... 1894-1895-153
- 25 sept. 1896. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire de la *Guyane* au sujet des colis postaux envoyés aux condamnés..... 1896-90

DISCIPLINE

Voir : POLICE ET DISCIPLINE.

DOMAINE PÉNITENTIAIRE

- 10 juil. 1888. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane* au sujet de la concession accordée à l'ancienne société forestière du Maroni et qui a fait retour au domaine pénitentiaire 1888-1890-134
- 16 juil. 1888. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* fixant les limites de la réserve indigène de l'île des Pins..... 1888-1890-136

ENGAGEMENT DES RELÉGUÉS

- 23 juin 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Engagement des relégués.... 1887-354
- 8 juil. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Engagement des relégués..... 1887-358
- 11 sept. 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* réglementant les engagements de travail des relégués collectifs chez les particuliers..... 1888-1890-247
- 8 sept. 1890. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Engagement de travail des relégués collectifs..... 1888-1890-335



- 10 nov. 1892. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* complétant celui du 11 septembre 1889 relatif aux engagements des relégués collectifs..... 1891-1893-246
- 1^{er} déc. 1892. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie*. Le mode de recouvrement des redevances dues par les engagistes pour les transportés assignés est rendu applicable au recouvrement des salaires et de la part de l'État pour les relégués... 1891-1893-248
- 8 févr. 1893. *Circulaire du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie*. Demandes des relégués collectifs pour l'obtention d'un engagement de travail ou de la relégation individuelle. 1891-1893-254
- 2 mars 1893. *Circulaire du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie* au sujet des relégués engagés qui changent d'engagiste sans autorisation 1891-1893-265
- 26 sept. 1895. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* modifiant l'article 1^{er} de celui du 10 novembre 1892 en ce qui concerne le montant du cautionnement à verser pour l'engagement des relégués collectifs. 1894-1895-151
- 9 déc. 1895. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie*. Approbation d'un arrêté ramenant de 50 à 25 francs le cautionnement exigé des habitants pour l'engagement des relégués collectifs..... 1894-1895-164

ÉTABLISSEMENTS DE LA RELÉGATION

- 20 août 1886. *Rapport au Président de la République française* suivi d'un décret désignant l'île des Pins (Nouvelle-Calédonie) comme lieu de relégation collective..... 1887-261
- 24 mars 1887. *Rapport au Président de la République française* suivi d'un décret fixant les limites respectives des territoires de la transportation et de la relégation à la Guyane française..... 1887-316

- 2 mai 1889. *Rapport* au Président de la *République française* suivi d'un décret désignant la baie du Prony pour recevoir des relégués collectifs 1888-1890-210
- 26 juin 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Transmission d'un décret désignant la baie du Prony (Nouvelle-Calédonie) pour recevoir des relégués collectifs 1888-1890-233
- 21 sept. 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* promulguant le décret du 2 mai 1889 désignant la baie du Prony pour recevoir des relégués collectifs 1888-1890-255
- 16 déc. 1894. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Un médecin sera chargé d'assurer le service médical à la baie du Prony 1894-1895-121

ÉTAT CIVIL

Voir : MARIAGE.

ÉTAT SANITAIRE

- 9 avril 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. État sanitaire des individus condamnés à la relégation. Observations 1888-1890-192

ÉTUDES PRÉPARATOIRES DE LA LOI DU 27 MAI 1885

- 4 août 1882. *Dépêche* au Gouverneur de la *Cochinchine*. Demande de renseignements sur l'île de Phu-Quoc 1887-131
- 29 sept. 1882. *Lettre* du Gouverneur de la *Cochinchine*. Renseignements sur l'île de Phu-Quoc. 1887-132
- 17 oct. 1882. *Dépêche* au Gouverneur des établissements français de l'*Océanie* au sujet des récidivistes de la Métropole 1887-134
- 2 janv. 1883. *Dépêche* au Ministre de l'*Intérieur* au sujet des récidivistes 1887-135

- 12 fév. 1883. *Lettre* du Gouverneur des établissements français de l'*Océanie* au sujet de l'internement des récidivistes..... 1887-139
- 14 mai 1883. *Lettre* du Gouverneur des établissements français de l'*Océanie* au sujet des îles Eiao, Hatutu et Motane..... 1887-143
- 1^{re} annexe : *Notes* sur l'île Eiao recueillies par le capitaine Martel le 15 avril 1883..... 1887-145
- 2^e annexe : *Extrait* des notes de M. de Villeneuve sur l'île Motane..... 1887-148
- 29 mai 1883. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de la relégation des récidivistes aux colonies..... 1887-150
- 8 oct. 1883. *Lettre* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de l'envoi des récidivistes en Nouvelle-Calédonie..... 1887-153
- 12 nov. 1883. *Extrait* du compte rendu mensuel du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie... 1887-160
- 9 mars 1884. *Lettre* du Gouverneur de la *Guyane* au sujet de la relégation des récidivistes aux colonies..... 1887-162
- 28 mars 1884. *Lettre* du Gouverneur de la *Guyane* au sujet de la relégation des récidivistes en Guÿane. 1887-165

ÉVASIONS

- 21 oct. 1889. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane* fixant la prime à payer aux capteurs des relégués évadés..... 1888-1890-256
- 11 mars 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Approbation de l'arrêté réglant les primes de capture des relégués..... 1891-1893-125
- 30 mai 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Multiplicité des évasions des relégués. Instructions..... 1891-1893-215

- 16 mars 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de l'établissement des procès-verbaux d'évasion et d'arrestation des relégués..... 1891-1893-263

FORÇATS ET LIBÉRÉS CONDAMNÉS A LA RELÉGATION

- 8-9 sept. 1887. *Circulaire* aux Gouverneurs de la *Nouvelle-Calédonie* et de la *Guyane*. Application de la loi du 27 mai 1885. Situation des forçats condamnés en même temps à la relégation..... 1887-381
- 26 juin 1888. *Dépêche* aux Gouverneurs de la *Guyane* et de la *Nouvelle-Calédonie*. Situation des transportés condamnés en même temps à la relégation et à l'interdiction de séjour. 1888-1890-131
- 25 sept. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Observations relatives aux transportés libérés condamnés à la relégation. Admissions à la relégation des condamnés aux travaux forcés..... 1888-1890-145
- 30 avril 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Situation des transportés astreints à la résidence temporaire condamnés en même temps à la relégation.... 1888-1890-205
- 28 sept. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Situation des transportés libérés de la 4^e catégorie, 1^{re} section, soumis à la relégation. Instructions..... 1888-1890-254
- 13 janv. 1890. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Situation des transportés libérés soumis à la relégation..... 1888-1890-273
- 18 août 1890. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane* et de la *Nouvelle-Calédonie*. La résidence obligatoire ne fait pas obstacle à l'accomplissement de la relégation..... 1888-1898-311
- 1^{re} annexe: *Lettre* du Ministre de la Marine et des Colonies..... 1888-1890-312
- 2^e annexe: *Lettre* du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice..... 1888-1890-315

FRAIS DE JUSTICE

- 17 mai 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Recouvrement des frais de justice dus par
les relégués 1888-1890-213
- 23 déc. 1889. *Dépêche* aux Gouverneurs de la *Guyane*
et de la *Nouvelle-Calédonie*. Recouvrement
des frais de justice dus par les transpor-
tés et les relégués 1888-1890-271
- 24 avril 1890. *Décision* du Directeur de l'Adminis-
tration pénitentiaire à la *Guyane*. Prélè-
vement sur le pécule des transportés
libérés et des relégués du montant des
frais de justice occasionnés par les condam-
nations 1888-1890-296
- 27 oct. 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-
Calédonie*. Imputation des frais de justice
criminelle pour les libérés astreints à la
résidence et les relégués 1891-1893-182
- 16 mars 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Recouvrement des frais de justice sur le
pécule des transportés et des relégués.. 1891-1893-207
- 18 juin 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*
Envoi de fiches individuelles de frais de
justice. Instructions 1891-1893-221
- Annexe* 1891-1893-223

GRATIFICATIONS

Voir : TRAVAIL DES RELÉGUÉS.

HABILLEMENT

- 6 sept. 1886. *Dépêche* au Préfet maritime à *Rochefort*.
Trousseaux des récidivistes 1887-265
- 9 avril 1887. *Dépêche* au Président du Conseil, Mi-
nistre de l'*Intérieur*. Départ du convoi de
relégués pour la *Guyane*. Trousseau des
femmes 1887-320

- 22 avril 1887. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* déterminant et réglementant l'habillement et le couchage des relégués collectifs 1887-322
- 9 juin 1887. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane* fixant les objets d'habillement, de couchage et d'ameublement à allouer aux récidivistes 1887-346
- 9 sept. 1887. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.* Transmission d'une copie d'un arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie sur l'habillement et le couchage des relégués collectifs 1887-382
- 10 sept. 1887. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.* Arrêté du 22 avril 1887 sur l'habillement et le couchage des récidivistes 1887-386
- 7 févr. 1888. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.* Effets d'habillement et de couchage nécessaires aux relégués pendant l'année 1888. 1888-1890-118
- 9 juil. 1889. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.* Demandede renseignements sur la composition du trousseau des femmes reléguées. 1888-1890-234
- 25 nov. 1889. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane* réglant le service de l'habillement, du couchage et du campement des relégués. 1891-1893-101
- 10 déc. 1891. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.* Ilne sera plus délivréde souliers aux relégués occupant des postes sédentaires 1891-1893-188
- 25 mars 1892. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.* Approbation des dispositions prises relativement à l'habillement des enfants des femmes reléguées. 1891-1893-209
- 8 févr. 1893. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* relatif aux effets d'habillement des relégués 1891-1893-252

- 24 avril 1893. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Modification à l'arrêté du 22 avril 1887 relatif à l'habillement des relégués collectifs..... 1891-1893-269
- 14 janv. 1895. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des mutations et changements de positions des transportés ou relégués qui ont formé des demandes d'achat d'effets hygiéniques..... 1894-1895-128
- 14 avril 1895. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* ramenant à une durée uniforme l'usage de la chaussure délivrée aux diverses catégories de transportés, libérés et relégués..... 1894-1895-134
- 6 juill. 1895. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de l'habillement et du couchage des transportés assignés et des relégués engagés..... 1894-1895-144

HOPITAUX

- 21 oct. 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant le prix de remboursement des journées de traitement dans les hôpitaux de la relégation 1888-1890-258
- 17 mars 1890. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant le prix de remboursement des journées de traitement à l'hôpital de la relégation pour l'année 1890 1888-1890-290
- 15 juill. 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Envoi après notification, du projet de règlement général des hôpitaux pénitentiaires 1891-1893-150
- 18 sept. 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* sur le règlement général des hôpitaux de l'Administration pénitentiaire 1891-1893-167
- 19 oct. 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Mise en application du règlement général des hôpitaux pénitentiaires. 1891-1893-180

- 24 oct. 1891. *Dépêche* du Gouverneur de la *Guyane*.
Approbation de l'arrêté fixant le prix de
remboursement de la journée d'hôpital
en 1892. Approbation du compte général des hôpitaux de la transportation pour
l'année 1890..... 1891-1893-181
- 7 déc. 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane*
fixant le prix de remboursement des jour-
nées de traitement à l'hôpital de la relé-
gation pour l'année 1892..... 1891-1893-183
- 8 août 1892. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane*
fixant le prix de remboursement des jour-
nées de traitement dans les hôpitaux de
l'Administration pénitentiaire pour l'an-
née 1893..... 1891-1893-236
- 24 févr. 1893. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-
Calédonie* modifiant le § 1^{er} des articles 12
et 24 de l'arrêté du 2 mai 1890 (portion
de réserve pour frais d'hospitalisation
des relégués) 1891-1893-257
- 24 mai 1893. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-
Calédonie* au sujet de la création à Koéville
d'une infirmerie de relégués impotents.. 1891-1893-281
- 4 juill. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-
Calédonie*. Hospitalisation à l'île Nou des
femmes reléguées; demande d'explication. 1894-1895-99

JURISPRUDENCE

Voir : LÉGISLATION, ORGANISATION.

LÉGISLATION ET ORGANISATION

- 27 mai 1885. *Loi* sur les récidivistes..... 1887-174
- 18 juill. 1885. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Application de la loi sur les récidivistes. 1887-181
- 20 août 1885. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Application de la loi sur les récidivistes. 1887-187

- 28 août 1885. *Lettre du Gouverneur de la Guyane.*
Mesures à prendre en vue de l'envoi des
récidivistes à la Guyane..... 1887-188
- 20 oct. 1885. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.*
Mesures à prendre en vue de l'envoi des
récidivistes à la Guyane..... 1887-191
- 20 oct. 1885. *Extrait des instructions au Gouverneur*
de la Guyane..... 1887-193
- 26 nov. 1885. *Décret portant règlement d'administra-*
tion publique pour l'application de la loi
du 27 mai 1885 sur la relégation des
récidivistes..... 1887-198
- 9 févr. 1887. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.*
Avis de l'envoi des relégués à la Guyane.
Instructions..... 1887-301
- 21 mars 1887. *Dépêche au Président du Conseil, Ministre*
de l'Intérieur. Autorisation accordée aux
relégués d'emporter avec eux des vête-
ments, outils, etc..... 1887-315
- 22 août 1887. *Rapport au Président de la République*
française suivi d'un décret portant créa-
tion d'une justice de paix à compétence
étendue à l'île des Pins (Nouvelle-Calé-
donie)..... 1887-371
- 22 août 1887. *Rapport au Président de la République*
française suivi de deux décrets portant
création d'emplois aux tribunaux de la
Guyane et de la Nouvelle-Calédonie..... 1887-373
- 5 sept. 1887. *Décret portant organisation des dépôts*
de relégués aux colonies..... 1887-377
- 21 sept. 1887. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.*
Arrêté réglant le service de la relégation
à la Guyane. Observations..... 1887-387
- 9 déc. 1887. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.*
Application de la loi du 27 mai 1885..... 1887-401
- 28 janv. 1888. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.*
Établissement d'un tribunal chargé de
juger les crimes et délits commis par les
relégués..... 1888-1890-III

- 1^{er} sept. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Observations relatives aux indications mentionnées sur les dossiers de divers individus condamnés à la relégation. Transfèrement sur les lieux affectés à la relégation des individus ayant à subir une peine principale 1888-1890-140
- 25 févr. 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* au sujet des relégués 1888-1890-176
- 26 janv. 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Établissements de commerce situés sur le territoire pénitentiaire. Instructions 1891-1893-122
- 8 avril 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Instructions concernant les services de la transportation et de la relégation 1891-1893-129
- 16 avril 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Application aux condamnés concessionnaires et aux relégués de la preuve testimoniale en matière d'acquits de paiement 1891-1893-130
- 9 janv. 1892. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Guyane* au sujet de la constitution d'une matricule générale des relégués 1891-1893-197
- 21 avril 1892. *Dépêche* du Gouverneur de la *Guyane* au sujet de l'admission des médecins-commissaires du Gouvernement à bord des affrétés dans les commissions de visite des condamnés 1891-1893-212
- 4 juin 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Emploi des condamnés comme écrivains. 1891-1893-217
- 9 juil. 1892. *Rapport* au Président de la *République française* suivi d'un décret déterminant les formes et les conditions des demandes des relégués tendant à se faire relever de la relégation 1891-1893-225

- 21 juil. 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. La libération conditionnelle ne peut être appliquée aux relégués.... 1891-1893-232
- 27 août 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Maintien du relégué gracié B... en Nouvelle-Calédonie..... 1891-1893-240
- 17 sept. 1892. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane*. Autonomie du service de la relégation.. 1891-1893-243
- 29 oct. 1892. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. L'établissement où sont internées les femmes à l'île des Pins sera désigné, à l'avenir, par la nomination « Dépôt des femmes reléguées » 1891-1893-245
- 16 janv. 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Le bénéfice de l'admission à la libération conditionnelle ne peut être étendu aux relégués ayant encouru dans la colonie des peines de prison ou de réclusion..... 1891-1893-251
- 30 mars 1893. *Dépêche* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. La libération conditionnelle ne peut être appliquée aux relégués condamnés à nouveau dans la colonie..... 1891-1893-268
- 15 juin 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Application du décret du 9 juillet 1892. Instructions 1891-1893-287
- 7 juil. 1893. *Dépêche* aux Gouverneurs de la *Guyane* et de la *Nouvelle-Calédonie*. Instructions concernant la notification au Département des départs des libérés et relégués pour la métropole 1891-1893-294
- 27 juil. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Les condamnés graciés ne doivent être mis en liberté qu'après la réception, dans la colonie, de la dépêche ministérielle notifiant la grâce..... 1891-1893-297

- 22 sept. 1893. *Rapport* au Président de la *République française* suivi d'un décret organisant, dans la colonie pénitentiaire de la Guyane, une surveillance spéciale à la sortie des navires, en vue d'empêcher les évasions des transportés, des relégués et des réclusionnaires coloniaux 1891-1893-303
- 17 oct. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Renvoi du dossier d'un relégué en instance de remise de la relégation. Observations 1891-1893-309
- 25 oct. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Application du décret du 22 août 1887 sur le régime disciplinaire des relégués collectifs 1891-1893-311
- 15 nov. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Décret du 22 septembre 1893 relatif aux mesures à prendre à l'égard des personnes atteintes de la lèpre 1891-1893-313
- 18 déc. 1893. *Loi* sur les associations de malfaiteurs. 1894-1895-87
- 23 févr. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Droits civils à accorder aux relégués 1894-1895-92
- 28 juil. 1894. *Loi* tendant à réprimer les menées anarchistes 1894-1895-130
- 14 août 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Rejet du recours en grâce formé par la reléguée S. 1894-1895-110
- 13 déc. 1894. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Application du décret du 9 juillet 1892 sur les conditions du relèvement de la relégation 1894-1895-119
- 30 avril 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Rapatriement des relégués A. C. F. et T. 1894-1895-136
- 19 sept. 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Approbation d'un arrêté concernant l'inhumation des relégués 1894-1895-147

18 mars 1896. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Interprétation à donner à l'article 13 de
la loi du 27 mai 1885..... 1896-83

28 mai 1896. *Dépêches* aux Gouverneurs de la *Guyane*
et de la *Nouvelle-Calédonie*, au sujet de
l'interprétation à donner à l'article 5 du
décret du 9 juillet 1892.

Annexe..... 1896-85

MAIN-D'ŒUVRE PÉNALE DES RELÉGUÉS

Voir : TRAVAIL DES RELÉGUÉS.

MARIAGE ET DIVORCE DES RELÉGUÉS

14 nov. 1887. *Rapport* au Président de la *République*
française suivi d'un décret réglant les
formalités à remplir pour le mariage des
condamnés à la relégation transférés
dans les colonies françaises..... 1887-390

23 janv. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-*
Calédonie. Procédure à suivre par les
femmes reléguées en instance de divorce. 1888-1890-164

Annexe..... 1888-1890-164

23 févr. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Demande de consentement du relégué G...
au mariage de sa fille..... 1888-1890-172

5 avril 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Mariage des relégués..... 1888-1890-190

29 août 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-*
Calédonie. Mariage des femmes reléguées
avec des transportés 1888-1890-246

21 sept. 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administra-
tion pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*.
Les relégués collectifs ne peuvent être
autorisés à contracter mariage..... 1891-1893-302

- 3 nov. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Observations relatives aux retards apportés par l'Administration locale dans la production des diverses pièces intéressant les familles des condamnés..... 1891-1893-382
- 22 févr. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Les actes provenant des relégués doivent être légalisés au Secrétariat du Gouvernement avant leur envoi en France..... 1894-1895-91
- 28 mai 1896. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*
au sujet du mariage des femmes reléguées. 1896-84

MARONI (commune pénitentiaire du)

- 1^{er} juin 1890. *Arrêté* du maire de la commune pénitentiaire du *Maroni* (Guyane) autorisant la commune de Saint-Laurent à louer les bien communaux aux relégués 1888-1890-305

MATÉRIEL

- 8 mai 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Achat de matériel pour l'installation de 300 récidivistes à la Guyane..... 1887-337

PÉCULE

- 9 juin 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*
déterminant la composition et l'emploi des divers pécules des récidivistes..... 1887-342
- 9 juil. 1888. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Réglementations sur les prélèvements de la part revenant à l'État sur les salaires attribués aux relégués..... 1888-1890-132
- 22 juil. 1889. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* fixant la quotité des sommes à verser au pécule disponible des relégués des sections mobiles sur les masses reçues de France..... 1888-1890-242
- 25 nov. 1889. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire de la *Nouvelle-Calédonie* relative au paiement par la Caisse d'épargne des dépenses faites par les relégués sur leur pécule disponible..... 1888-1890-261

- 23 déc. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Instructions sur le mode de perception des sommes et valeurs destinées aux relégués.
Annexe..... 1888-1890-268
- 25 juin 1890. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Envoi d'un rapport de la commission du régime pénitentiaire au sujet du mode de perception des sommes et valeurs destinées aux relégués 1888-1890-307
- 22 fév. 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Approbation des modifications, en ce qui concerne l'attribution du pécule de réserve à l'arrêté du 22 mai 1891 1891-1893-200
- 10 mars 1892. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des demandes de flanelle et autres objets achetés sur le pécule des transportés et relégués..... 1891-1893-205
- 21 juin 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Il sera prélevé sur le pécule réservé des relégués la somme nécessaire pour rembourser au Trésor les frais de justice résultant de la condamnation ayant entraîné la relégation 1891-1893-288
- 22 sept. 1893. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des achats effectués pour le compte des relégués et des condamnés, dont l'imputation doit être faite au pécule 1891-1893-306

PERSONNEL

- 2 avril 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. L'effectif du personnel de la relégation doit être réduit..... 1888-1890-159

PIÈCES PÉRIODIQUES

- 30 juillet 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet du rapport du mois de mars 1887 sur l'île des Pins 1887-363

- 10 sept. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Rapport du commandant supérieur de l'île des Pins au mois d'avril 1887. Observations 1887-384
- 17 nov. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Accusé de réception d'un rapport sur le service de la relégation..... 1887-393
- 1^{er} fév. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Rapport d'inspection. Observations..... 1888-1890-113
- 7 fév. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Rapport annuel..... 1888-1890-115
- 9 janv. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Etablissement des pièces statistiques mensuelles..... 1888-1890-163
- 18 fév. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Pièces statistiques de la relégation. Observations..... 1888-1890-172
- 8 mars 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Rapport sur la marche du service 1888-1890-182
- 8 juin 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Envoi de situations semestrielles concernant les services de la transportation et de la relégation 1891-1893-220
- 10 fév. 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Demande des états mensuels des relégués internés n'ayant pas subi de punitions depuis six mois.
Annexe..... 1891-1893-255
- 8 juin 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Rapport de service sur le fonctionnement du pénitencier de Saint-Jean-du-Maroni. Observations 1891-1893-286

POLICE ET DISCIPLINE

- 20 mai 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Inspection des établissements de relégation par les inspecteurs de la transportation..... 1887-339

- 20 mai 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Port de la barbe et coupe des cheveux des relégués collectifs..... 1887-340
- 21 juin 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant le régime disciplinaire à appliquer aux relégués 1887-352
- 22 août 1887. *Décret* portant organisation du régime disciplinaire des relégués collectifs aux colonies 1887-365
- 8 déc. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Pution de quinze jours de prison infligée à la femme reléguée F..... 1887-400
- 8 sept. 1888. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* réglémentant le régime disciplinaire applicable aux femmes reléguées. 1888-1890-141
- 16 fév. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Régime disciplinaire des femmes reléguées. Observations 1888-1890-170
- 7 mai 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* portant abrogation de l'arrêté local du 8 septembre 1888 relatif au régime disciplinaire des femmes reléguées. 1888-1890-212
- 25 sept. 1890. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* réglémentant l'organisation du dépôt des femmes reléguées au Maroni..... 1888-1890-337
- 29 nov. 1890. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Régime disciplinaire des relégués. Observations..... 1888-1890-342
- 25 août 1891. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Moyens de répression à employer vis-à-vis des relégués qui s'absentent illégalement 1891-1893-163
- 7 sept. 1891. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Les relégués punis de cellule et de cachot ne seront plus dirigés sur l'île des Pins à l'expiration de leurs punitions..... 1891-1893-166

- 4 juin 1892. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'interdiction du port de la barbe et de la moustache aux relégués collectifs 1891-1893-219
- 26 juil. 1892. *Décisions* du Directeur de l'Administration pénitentiaire de la *Nouvelle-Calédonie*. Envoi de fonds à leur famille par les transportés ou les relégués 1891-1893-235
- 29 avril 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Attribution à donner aux sommes et valeurs trouvées en la possession des relégués collectifs 1891-1893-271
- 28 juin 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des sommes et valeurs saisies sur les relégués collectifs 1891-1893-292
- 8 sept. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Interprétation de l'article 17 du décret du 22 août 1887 1894-1895-112
- 18 oct. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane française*. Affection de l'île du Diable au quartier disciplinaire des relégués 1894-1895-113
- 7 janv. 1895. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* modifiant le régime des relégués internés au quartier disciplinaire 1894-1895-126
- 4 avril 1895. *Dépêche* aux Gouverneurs de la *Guyane* et de la *Nouvelle-Calédonie*. Notification d'un décret chargeant le Procureur général de tournées d'inspection sur les établissements pénitentiaires. Instructions. 1894-1895-132
- Annexe*: Décret du 20 mars 1895 1894-1895-130
- 20 mai 1895. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Instructions concernant les punitions à infliger aux condamnés et aux relégués. Commissions disciplinaires 1894-1895-138

20 mai 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane française*. Enquête relative au refus de travail des relégués à Saint-Jean-du-Maroni 1894-1895-140

26 sept. 1895. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* concernant la délivrance de permis de port d'armes aux transportés libérés ou relégués concessionnaires ou non concessionnaires ainsi qu'à leurs familles 1894-1895-151

PRISONS DE LA RELÉGATION

19 janv. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Construction de prisons aux îles-du-Salut, à Saint-Jean et à Saint-Laurent-du-Maroni..... 1888-1890-110

3 avril 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Approbation de l'installation provisoire d'une prison pour la relégation à Saint-Louis 1888-1890-124

26 fév. 1893. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* déterminant que les relégués prévenus de crimes ou de délits cesseront d'être internés à la prison civile de Nouméa et seront placés à la prison de Undu à la presqu'île Ducos..... 1891-1893-259

RELÉGATION INDIVIDUELLE

1^{er} août 1886. *Lettre* du Gouverneur de la *Cochinchine*. Émigration aux colonies des relégués individuels 1887-254

19 août 1886. *Lettre* du commandant de *Mayotte* au sujet de l'établissement à Mayotte des relégués individuels..... 1887-256

Annexe : *Extrait* des délibérations du conseil d'administration de Mayotte au sujet de la relégation des récidivistes.... 1887-257

18 sept. 1886. *Lettre* du commandant de *Mayotte*. Relégation des récidivistes. Observations présentées par les délégués des colons.. 1887-267

- 1^{re} Annexe*: Les délégués des colons
au conseil d'administration de Mayotte
au commandant de Mayotte, président
du conseil..... 1887-270
- 2^e Annexe*: Le commandant de Mayotte
à MM. les délégués des colons au conseil
d'administration de la colonie..... 1887-272
- 3 fév. 1887. *Lettre* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de la relégation individuelle..... 1887-300
- 14 fév. 1887. *Dépêche* au Ministre de l'*Intérieur*. Envoi de relégués individuels à Mayotte... 1887-306
- 14 fév. 1887. *Dépêche* au commandant de *Mayotte*. Envoi de relégués individuels..... 1887-308
- 25 nov. 1887. *Décret* portant organisation de la relégation individuelle aux colonies..... 1887-398
- 3 déc. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de *Mayotte*. Envoi de 8 relégués individuels..... 1887-394
- 3 avril 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Avis du départ de la « *Ville-de-Saint-Nazaire* », relégués individuels et relégués collectifs..... 1888-1890-125
- 3 janv. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Rejet de demandes d'admission à la relégation individuelle. Observations..... 1888-1890-161
- 20 mai 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Admission de relégués collectifs au bénéfice de la relégation individuelle. Instructions..... 1888-1890-215
- 17 juin 1889. *Arrêté* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* portant règlement d'application du décret du 25 novembre 1887 sur l'organisation de la relégation individuelle aux colonies..... 1888-1890-219

- 27 nov. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Admission à la relégation individuelle du relégué G . . . et de la femme P 1888-1890-264
- 20 janv. 1890. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane*. Conditions d'engagement des relégués individuels employés par l'Administration pénitentiaire 1888-1890-281
- 17 mars 1890. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane*. portant règlement d'application du décret du 25 novembre 1887 sur l'organisation de la relégation individuelle aux colonies 1888-1890-284
- 10 avril 1890. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* rapportant l'arrêté du 17 juin 1889 portant règlement d'application du décret du 25 novembre 1887 sur l'organisation de la relégation individuelle aux colonies 1888-1890-294
- 2 mai 1890. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* portant règlement d'application du décret du 25 novembre 1887 sur l'organisation de la relégation individuelle aux colonies 1888-1890-298
- 22 fév. 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Réintégration provisoire des relégués individuels. Instructions 1891-1893-201
- 24 fév. 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Admissions à la relégation individuelle. Instructions 1891-1893-203
- 26 juillet 1892. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet du versement du fonds de réserve à effectuer par chaque collectif admis au bénéfice de la relégation individuelle 1891-1893-235
- 27 fév. 1893. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Réserve des frais d'hospitalisation des relégués individuels 1891-1893-261

- 27 fév. 1893. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. La décision du 26 juillet 1892 est rapportée 1891-1893-262
- 24 mai 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Rappel aux instructions de l'arrêté local du 2 mai 1890 portant règlement d'application du décret du 25 novembre 1887 1891-1893-284
- 11 juillet 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. A l'avenir, les relégués collectifs ne toucheront leur pécule qu'après notification de leur admission définitive à la relégation individuelle 1891-1893-295

SALAIRES ET GRATIFICATIONS

- 18 mars 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* portant organisation du travail des relégués. Salaires. Tenue des comptes individuels 1887-309
- 7 juillet 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant les salaires à accorder aux relégués employés, soit par l'Administration pénitentiaire, soit par les particuliers 1887-356
- 13 janv. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Ouverture d'un compte spécial dans les écritures du Trésorier payeur pour retenues opérées sur les salaires des relégués. 1888-1890-109
- 17 août 1888. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* modifiant les articles 2 et 3 de l'arrêté du 9 juillet 1888 relatif au prélèvement de la part afférente à l'État sur les salaires des relégués 1888-1890-138
- 5 oct. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Organisation du travail. Salaires 1888-1890-147
- Annexe : Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* sur le même objet . . . 1888-1890-148

- 16 avril 1889. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* portant organisation du travail et des salaires des relégués collectifs ... 1888-1890-194
- 25 juin 1889. *Circulaire du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie*. Instructions concernant les opérations d'écriture et de comptabilité et les détails d'exécution de l'arrêté du 16 avril 1889 portant organisation du travail et des salaires des relégués collectifs..... 1888-1890-226
- 3 sept. 1890. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie*. Arrêté portant organisation du travail et des salaires des relégués collectifs. *Annexes*..... 1888-1890-318
- 19 mars 1891. *Circulaire du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie*. Instructions relatives aux salaires des relégués..... 1891-1893-128
- 24 avril 1891. *Circulaire du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie*. Répartition des salaires des relégués..... 1891-1893-132
- 19 mai 1891. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* supprimant les gratifications de tafia accordées aux condamnés aux travaux forcés et aux relégués..... 1891-1893-136
- 22 mai 1891. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane* portant organisation du travail et des salaires des relégués..... 1891-1893-138
- 1^{er} sept. 1891. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane*. Approbation de l'arrêté du 22 mai 1891 portant organisation du travail et des salaires des relégués collectifs..... 1891-1893-165
- 13 oct. 1891. *Décision du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie*. Rappel aux prescriptions de l'arrêté du 16 avril 1889, relatif au classement et aux salaires des relégués collectifs..... 1891-1893-179

- 7 déc. 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* modifiant celui du 22 mai 1891 qui porte organisation du travail et des salaires des relégués 1891-1893-186
- 10 nov. 1892. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* complétant celui du 11 septembre 1889, relatif aux engagements des relégués collectifs..... 1891-1893-246
- 8 août 1893. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* modifiant celui du 16 avril 1889 portant organisation du travail et des salaires des relégués collectifs..... 1891-1893-298
- 12 nov. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Comparaison des salaires payés aux relégués en 1892 et 1893..... 1894-1895-117
- 26 nov. 1894. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* concernant les salaires disponibles des relégués punis de privation de cantine. 1894-1895-118
- 8 août 1896. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Approbation d'un arrêté fixant le taux des salaires à attribuer aux relégués et aux libérés subissant la peine de la réclusion et de l'emprisonnement.... 1896-89

SECTIONS MOBILES

- 18 févr. 1888. *Décret* portant organisation des groupes et détachements de relégués à titre collectif..... 1888-1890-120
- 5 juin 1888. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Promulgation du décret du 18 février 1888 sur l'organisation des groupes et détachements de relégués à titre collectif..... 1888-1890-127
- 12 févr. 1889. *Décret* portant constitution d'une section mobile de relégués affectés jusqu'à nouvel ordre au domaine de la « Ouaménie » (Nouvelle-Calédonie) 1888-1890-166

- 12 févr. 1889. *Décret* portant constitution d'une section mobile de relégués provisoirement affectée au territoire du Haut-Maroni (Guyane française)..... 1888-1890-168
- 29 mars 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Organisation de la 1^{re} section mobile..... 1888-1890-185
- 29 mars 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Organisation de la 2^e section mobile.... 1888-1890-187
- 22 mai 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* portant promulgation du décret du 12 février 1889 constituant une section mobile de relégués sur le domaine de la Ouaménie..... 1888-1890-218
- 22 juillet 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant la composition et déterminant l'organisation de la section mobile de relégués affectée au territoire du Haut-Maroni.... 1888-1890-236
- 9 août 1889. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Fixation de la ration et des salaires des relégués des sections mobiles. 1888-1890-244
- 18 déc. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Distinction à établir entre les relégués affectés à la 1^{re} section mobile de la Ouaménie et ceux internés à l'île des Pins 1888-1890-266
- 20 janv. 1890. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* déterminant l'organisation de la section mobile affectée au territoire du Haut-Maroni 1888-1890-275
- 24 juin 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* relatif aux primes de capture allouées pour l'arrestation des relégués des sections mobiles évadés 1891-1893-148
- 13 sept. 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Emploi de la main-d'œuvre des relégués à la Ouaménie..... 1891-1893-242

- 21 mars 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Destination à donner au domaine de la Ouaménie et à la section mobile n° 1..... 1891-1893-266

SERVICE MILITAIRE DES RELÉGUÉS

- 26 nov. 1888. *Décret* relatif à la situation au point de vue militaire des individus condamnés à la relégation 1888-1890-156
- 10 fév. 1894. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de la formation des sections d'exclus..... 1894-1895-89

SUCCESSIONS DES RELÉGUÉS

- 11 juillet 1887. *Rapport* au Président de la *République française* suivi d'un décret concernant la curatelle d'office des successions et biens vacants des individus condamnés à la relégation..... 1887-359
- 23 juillet 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Envoi d'un décret sur les successions des relégués..... 1887-361
- 23 juillet 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Envoi d'un décret sur les successions des relégués..... 1887-362
- 27 sept. 1889. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Les attributions de curateur pénitentiaire sont confiées au chef du service de la relégation au chef-lieu.... 1888-1897-252

SURVEILLANCE DES RELÉGUÉS

Voir: POLICE ET DISCIPLINE.

SURVEILLANTS MILITAIRES

- 24 mars 1887. *Décret* affectant au service de la relégation une section spéciale du corps militaire des surveillants des établissements pénitentiaires..... 1887-316

TRAVAIL DES RELÉGUÉS

- 20 nov. 1886. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Organisation du travail. Instructions..... 1887-295
- 22 avril 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* déterminant le classement des ouvriers d'art ou de profession..... 1887-327
- 12 déc. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Utilisation de la main-d'œuvre des relégués hommes et femmes..... 1887-402
- 16 juin 1888. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane*. Application au travail de la main-d'œuvre de la relégation..... 1888-1890-129
- 1^{er} mai 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Des travaux à exécuter par les transportés et les relégués. Instructions..... 1888-1890-206
- 4 avril 1890. *Ordre* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des résultats obtenus par la main-d'œuvre pénale des récidivistes. Instructions..... 1888-1890-273
- 24 juin 1893. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des relégués à admettre aux impotents ou à classer aux travaux légers; de leur admission et de leur maintien dans cette catégorie; des salaires à leur allouer et de la ration à leur délivrer..... 1891-1893-289
- 12 août 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. *Arrêté* du 8 août 1893 modifiant celui du 16 avril 1889 en ce qui concerne le classement des professions exercées par les relégués..... 1891-1893-300
- 14 mars 1894. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* réglementant le travail à la tâche des relégués employés aux ateliers d'habillement à l'île des Pins..... 1894-1895-93

- 1^{er} mai 1894. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*.
« Les femmes reléguées peuvent être autorisées à travailler pour les particuliers. »
Réglementation des travaux..... 1894-1895-97
- 6 juil. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Remise des contingents cédés à la société des mines, emploi de la main-d'œuvre disponible..... 1894-1895-106
- 11 août 1894. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* fixant les règles à suivre pour le recouvrement des recettes au compte des produits du travail des condamnés.. 1894-1895-106
- 26 sept. 1896. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* modifiant l'article premier de celui du 10 novembre 1892 en ce qui concerne le montant du cautionnement à verser pour l'engagement des relégués collectifs..... 1896-91

VIVRES

- 22 avril 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* déterminant la composition et le prix de revient de la ration de vivres des relégués collectifs..... 1887-331
- 9 juin 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant les rations à allouer aux récidivistes..... 1887-344
- 17 janv. 1891. *Dépêche* du Gouverneur de la *Guyane* au sujet des achats de vivres et aliments légers nécessaires au service de la transportation et de la relégation..... 1891-1893-120
- 27 janv. 1891. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane* rapportant celle du 28 juillet 1889 allouant une ration de 250 grammes de viande fraîche aux relégués..... 1891-1893-124
- 19 mai 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* modifiant celui du 8 août 1889 qui fixe la ration des relégués des sections mobiles..... 1891-1893-134

- 24 déc. 1891. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane* portant suppression des magasins des vivres, des hôpitaux et du matériel, à Saint-Jean..... 1891-1893-192
- 5 fév. 1892. *Dépêche* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Délivrance des vivres aux relégués de l'îlot Brun. Observations..... 1891-1893-199
- 30 avril 1892. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. La décision locale du 27 novembre 1890 allouant la ration des sections mobiles aux relégués internés à l'îlot Brun est rapportée..... 1891-1893-214
- 5 mai 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Substitution d'une autre denrée au baccaliau dans l'alimentation des condamnés. 1891-1893-272
- 23 mai 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de la ration à délivrer aux relégués évadés repris et, en général, à tous les relégués en cas d'absence des chantiers non justifiée..... 1891-1893-273
- 12 déc. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Vivres pour l'année 1894..... 1891-1893-319
- 22 août 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Établissement d'une cantine libre à St-Jean. 1894-1895-111
- 22 oct. 1894. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane*. Substitution d'une cantine libre à la cantine administrative. M. J. C. est autorisé à ouvrir sur le pénitencier de Saint-Jean une cantine libre..... 1894-1895-115
- 2 juil. 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Augmentation de la ration de pain à délivrer aux transportés et relégués en *Nouvelle-Calédonie*..... 1894-1895-141
- 26 nov. 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Destination à donner au boni provenant de l'ancien ordinaire des relégués et au reliquat des cantines administratives des pénitenciers de la relégation..... 1894-1895-158
- 7 déc. 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Modification de la quotité des rations de pain à délivrer aux individus détenus en *Nouvelle-Calédonie* 1894-1895-160
-

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS OFFICIELS

PUBLIÉS

DANS LA NOTICE SUR LA RELÉGATION

- 4 août 1882. *Dépêche au Gouverneur de la Cochinchine. Demande de renseignements sur l'île de Phu-Quoc.....* 1887-131
- 29 sept. 1882: *Lettre du Gouverneur de la Cochinchine. Renseignements sur l'île de Phu-Quoc..* 1887-132
- 17 oct. 1882. *Dépêche au Gouverneur des établissements français de l'Océanie au sujet des récidivistes de la Métropole.....* 1887-134
- 2 janv. 1883. *Dépêche au Ministre de l'Intérieur au sujet des récidivistes.....* 1887-135
- 12 févr. 1883. *Lettre du Gouverneur des établissements français de l'Océanie au sujet de l'internement des récidivistes.....* 1887-139
- 14 mai 1883. *Lettre du Gouverneur des établissements français de l'Océanie au sujet des îles Eiao, Hatutu et Motane.....* 1887-143
- 1^{re} annexe: Notes sur l'île Eiao recueillies par le capitaine Martel, le 15 avril 1883.....* 1887-145

RELÉGUÉS

- 2^e annexe: *Extrait* des notes de
M. de Villeneuve sur l'île Motane..... 1887-148
- 29 mai 1883. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de la relégation des
récidivistes aux colonies..... 1887-150
- 8 oct. 1883. *Lettre* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de l'envoi des réci-
divistes en Nouvelle-Calédonie..... 1887-153
- 12 nov. 1883. *Extrait* du compte rendu mensuel du
Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* 1887-160
- 9 mars 1884. *Lettre* du Gouverneur de la *Guyane* au
sujet de la relégation des récidivistes aux
colonies 1887-162
- 28 mars 1884. *Lettre* du Gouverneur de la *Guyane* au
sujet de la relégation des récidivistes
en Guyane..... 1887-165
- 27 mai 1885. *Loi* sur les récidivistes..... 1887-174
- 18 juil. 1885. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Application de la loi sur les récidivistes. 1887-181
- 6 août 1885. *Circulaire* aux Préfets maritimes, Gou-
verneurs des colonies, Officiers généraux,
supérieurs et autres, commandant à la
mer. Notification de la loi du 27 mai 1885
sur les récidivistes. Remplacement de
la surveillance de la haute police par l'in-
terdiction de séjour 1887-185
- 20 août 1885. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Application de la loi sur les récidivistes. 1887-187
- 28 août 1885. *Lettre* du Gouverneur de la *Guyane*.
Mesures à prendre en vue de l'envoi des
récidivistes à la Guyane..... 1887-188
- 20 oct. 1885. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Mesures à prendre en vue de l'envoi des
récidivistes à la Guyane..... 1887-191
- 20 oct. 1885. *Extrait* des instructions au Gouverneur
de la *Guyane*..... 1887-193

- 10 nov. 1885. *Circulaire* aux Gouverneurs des colonies. Application aux colonies de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes 1887-194
- 26 nov. 1885. *Décret* portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes 1887-198
- 11 janv. 1886. *Lettre* du Gouverneur de la *Martinique*. Application aux colonies de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes..... 1887-209
- 29 janv. 1886. *Lettre* du Général commandant en chef par intérim le corps du *Tonkin*, résident général en Annam et au Tonkin. Application au Tonkin de la loi sur la relégation des récidivistes 1887-211
- 1^{er} févr. 1886. *Lettre* du Gouverneur des établissements français dans l'*Inde* au sujet de l'application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes..... 1887-213
- 1^{er} févr. 1886. *Lettre* du commandant de *Mayotte*. Promulgation de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes et son application à Mayotte..... 1887-215
- 9 févr. 1886. *Dépêche* au Ministre de l'*Intérieur*. Application de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes. Régime des pénitenciers spéciaux à établir en France..... 1887-217
- 12 févr. 1886. *Lettre* du Résident de *Sainte-Marie-de-Madagascar* au sujet de l'application à Sainte-Marie de la loi sur la relégation des récidivistes..... 1887-219
- 14 févr. 1886. *Lettre* du Gouverneur du *Sénégal* et dépendances au sujet de l'application au Sénégal de la loi sur la relégation des récidivistes 1887-221
- 25 févr. 1886. *Lettre* du commandant d'*Obock* au sujet de l'application aux colonies de la loi sur les récidivistes..... 1887-223

- 6 mars 1886. *Lettre* du Gouverneur de la *Guadeloupe* et dépendances. Application de la loi sur la relégation des récidivistes..... 1887-224
- 8 mars 1886. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Relégation des récidivistes. Demande de renseignements en vue de l'installation de 1.000 relégués à l'île des Pins..... 1887-228
- 26 mars 1886. *Lettre* du commandant de *Nossi-Bé* au sujet de l'emploi des récidivistes dans la colonie..... 1887-230
- 26 mars 1886. *Lettre* du Gouverneur, par intérim, de la *Cochinchine*. Application à la *Cochinchine* de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes..... 1887-232
- 27 mars 1886. *Lettre* du commandant des îles *Saint-Pierre et Miquelon*. Application aux colonies de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes..... 1887-234
- 2 avril 1886. *Circulaire* aux Gouverneurs des colonies. Application de la loi du 27 mai 1885. 1887-236
- 10 avril 1886. *Lettre* du Gouverneur, par intérim, des établissements français de l'*Océanie* au sujet de la relégation des récidivistes à Tahiti..... 1887-238
- 3 mai 1886. *Lettre* du Ministre de l'*Intérieur*. Application de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes. Préparation des mesures et décisions à prendre. Les pénitenciers spéciaux à établir en France..... 1887-240
- 20 juil. 1886. *Dépêche* au Ministre de l'*Intérieur*. Application de la loi du 27 mai 1885 aux condamnés aux travaux forcés..... 1887-250
- 26 juil. 1886. *Lettre* du commandant de *Nossi-Bé* au sujet de la relégation..... 1887-252
- 1^{er} août 1886. *Lettre* du Gouverneur de la *Cochinchine*. Émigration aux colonies des relégués individuels..... 1887-254

- 19 août 1886. *Lettre du commandant de Mayotte au sujet de l'établissement à Mayotte des relégués individuels.....* 1887-256
- Annexe: Extrait des délibérations du conseil d'administration de Mayotte au sujet de la relégation des récidivistes....* 1887-257
- 20 août 1886. *Rapport au Président de la République française suivi d'un décret désignant l'île des Pins (Nouvelle-Calédonie), comme lieu de relégation collective.....* 1887-261
- 21 août 1886. *Lettre du Gouverneur, par intérim, de la Guadeloupe et dépendances. Envoi de la délibération du conseil général relative à l'application à la Guadeloupe de la loi du 27 mai 1885.....* 1887-263
- 6 sept. 1886. *Dépêche au Préfet maritime à Rochefort. Trousseaux des récidivistes.....* 1887-265
- 18 sept. 1886. *Lettre du commandant de Mayotte. Relégation des récidivistes. Observations présentées par les délégués des colons..* 1887-267
- 1^{re} annexe: Les délégués des colons au conseil d'administration de Mayotte au commandant de Mayotte, président du conseil* 1887-270
- 2^e annexe: Le commandant de Mayotte à MM. les délégués des colons au conseil d'administration de la colonie.....* 1887-272
- 27 sept. 1886. *Lettre du Directeur de l'Intérieur, Gouverneur, par intérim, de l'île de la Réunion. Renseignements sur l'application de la loi du 27 mai 1885.....* 1887-274
- 30 sept. 1885. *Lettre du Gouverneur de la Martinique au sujet des récidivistes.....* 1887-275
- 9 oct. 1886. *Lettre du commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon. Renseignements sur l'application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation.....* 1887-277

- 15 oct. 1886. *Lettre* du Lieutenant-Gouverneur du *Gabon*. Application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes. 1887-280
- 17 oct. 1886. *Lettre* du Lieutenant-Gouverneur du *Gabon*. Renseignements sur l'application de la loi du 27 mai 1885..... 1887-282
- 18 oct. 1886. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Instructions concernant l'organisation du service de la relégation..... 1887-283
- 19 oct. 1886. *Lettre* du Gouverneur des établissements français dans l'*Inde* au sujet de l'application de la loi du 27 mai 1885 sur la relégation des récidivistes..... 1887-287
- Annexe*: *Lettre* du Procureur général à M. le Gouverneur des établissements français dans l'*Inde*..... 1887-290
- 28 oct. 1886. *Dépêche* au Ministre de l'*Intérieur*. Application de la loi sur les récidivistes. 1887-291
- 29 oct. 1886. *Lettre* au Gouverneur du *Sénégal* et dépendances. Relégation des récidivistes. Application de la loi du 27 mai 1885... 1887-292
- 13 nov. 1886. *Lettre* du commandant de *Nossi-Bé*. Demande de renseignements sur l'application de la loi du 27 mai 1885. Rappel de la circulaire du 2 avril 1886..... 1887-294
- 20 nov. 1886. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Organisation du travail. Instructions..... 1887-295
- 14 déc. 1886. *Lettre* au Gouverneur des établissements français de l'*Océanie* au sujet de la relégation des récidivistes à Tahiti..... 1887-298
- 30 janv. 1887. *Extrait* des instructions adressées au commandant de *Diego-Suarez*. Envoi de récidivistes..... 1887-299
- 3 févr. 1887. *Lettre* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de la relégation individuelle..... 1887-300

- 9 févr. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Avis de l'envoi de relégués à la *Guyane*.
Instructions..... 1887-301
- 14 févr. 1887. *Dépêche* au Ministre de l'*Intérieur*. Envoi
de relégués individuels à Mayotte..... 1887-306
- 14 févr. 1887. *Dépêche* au commandant de *Mayotte*.
Envoi de relégués individuels..... 1887-308
- 18 mars 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-
Calédonie* portant organisation du travail
des relégués, salaires. Tenue des comptes
individuels..... 1887-309
- 21 mars 1887. *Dépêche* au Président du Conseil, Ministre
de l'*Intérieur*. Autorisation accordée aux
relégués d'emporter avec eux des vête-
ments, outils, etc..... 1887-315
- 24 mars 1887. *Rapport* au Président de la *République
française* suivi d'un décret fixant les
limites respectives des territoires de
la transportation et de la relégation à la
Guyane française..... 1887-316
- 24 mars 1887. *Décret* affectant, au service de la relé-
gation, une section spéciale du corps
militaire des surveillants des établis-
sements pénitentiaires..... 1887-316
- 9 avril 1887. *Dépêche* au Président du Conseil, Ministre
de l'*Intérieur*. Départ du convoi de relé-
gués pour la *Guyane*. Trousseau des
femmes..... 1887-320
- 22 avril 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-
Calédonie* déterminant et réglementant
l'habillement et le couchage des relégués
collectifs..... 1887-322
- 22 avril 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-
Calédonie* déterminant le classement des
ouvriers d'art ou de profession..... 1887-327
- 22 avril 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-
Calédonie* déterminant la composition et
le prix de revient de la ration de vivres
des relégués collectifs..... 1887-331

- 6 mai 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* réglementant le mode de fonctionnement de la commission de classement des relégués condamnés, détenus ou internés dans la colonie..... 1887-336
- 8 mai 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Achat de matériel pour l'installation de 300 récidivistes à la Guyane..... 1887-337
- 20 mai 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Inspection des établissements de relégation par les inspecteurs de la transportation..... 1887-339
- 20 mai 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Port de la barbe et coupe des cheveux des relégués collectifs..... 1887-340
- 20 mai 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Instructions concernant l'ouverture d'une exploitation forestière à l'île des Pins..... 1887-341
- 9 juin 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* déterminant la composition et l'emploi des divers pécules des récidivistes..... 1887-342
- 9 juin 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant les rations à allouer aux récidivistes. 1887-344
- 9 juin 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant les objets d'habillement, de couchage et d'ameublement à allouer aux récidivistes..... 1887-346
- 11 juin 1887. *Circulaire* aux Gouverneurs des colonies. Instructions concernant l'application du décret du 26 novembre 1885..... 1887-348
- 21 juin 1887. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant le régime disciplinaire à appliquer aux relégués..... 1887-352
- 23 juin 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Engagement des relégués.... 1887-354

- 7 juil. 1887. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane* fixant les salaires à accorder aux relégués employés soit par l'Administration pénitentiaire, soit par les services publics, soit par les particuliers..... 1887-356
- 8 juil. 1887. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.* Engagement des relégués..... 1887-358
- 11 juil. 1887. *Rapport au Président de la République française* suivi d'un décret concernant la curatelle d'office des successions et biens vacants des individus condamnés à la relégation..... 1887-359
- 23 juil. 1887. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.* Envoi d'un décret sur les successions des relégués..... 1887-361
- 23 juil. 1887. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.* Envoi d'un décret sur les successions des relégués 1887-362
- 30 juil. 1887. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie,* au sujet du rapport du mois de mars 1887 sur l'île des Pins..... 1887-363
- 22 août 1887. *Décret* portant organisation du régime disciplinaire des relégués collectifs aux colonies..... 1887-365
- 22 août 1887. *Rapport au Président de la République française* suivi d'un décret portant création d'une justice de paix à compétence étendue à l'île des Pins (Nouvelle-Calédonie)..... 1887-371
- 22 août 1887. *Rapport au Président de la République française* suivi de deux décrets portant création d'emplois aux tribunaux de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie..... 1887-373
- 5 sept. 1887. *Décret* portant organisation des dépôts des relégués aux colonies..... 1887-377
- 8 et 9 sept. 1887. *Circulaire aux Gouverneurs de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane.* Application de la loi du 27 mai 1885. Situation des forçats condamnés en même temps à la relégation..... 1887-381

- 9 sept. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Transmission d'une copie d'un arrêté du
Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie sur
l'habillement et le couchage des relégués
collectifs..... 1887-382
- 10 sept. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-
Calédonie*. Rapport du commandant supé-
rieur de l'île des Pins au mois d'avril
1887. Observations..... 1887-384
- 10 sept. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-
Calédonie*. Arrêté du 22 avril 1887 sur
l'habillement et le couchage des récidivi-
stes..... 1887-386
- 21 sept. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Arrêtés réglant le service de la relégation
à la Guyane. Observations..... 1887-387
- 24 oct. 1887. *Dépêches* aux Gouverneurs de la *Guyane*
et de la *Nouvelle-Calédonie*. Au sujet de
lettres adressées par des relégués au
président de la commission de classement
des récidivistes..... 1887-389
- 11 nov. 1887. *Rapport* au Président de la *République
française* suivi d'un décret réglant les
formalités à remplir pour le mariage
des condamnés à la relégation transférés
dans les colonies françaises..... 1887-390
- 17 nov. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Accusé de réception d'un rapport sur le
service de la relégation..... 1887-393
- 25 nov. 1887. *Décret* portant organisation de la relé-
gation individuelle aux colonies..... 1887-394
- 3 déc. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de *Mayotte*.
Envoi de 8 relégués individuels..... 1887-398
- 8 déc. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Punition de 15 jours de prison infligée à
la femme reléguée F..... 1887-400
- 9 déc. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Application de la loi du 27 mai 1885.... 1887-401

- 12 déc. 1887. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Utilisation de la main-d'œuvre des relégués, hommes et femmes..... 1887-402
- 13 janv. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Ouverture d'un compte spécial dans les écritures du Trésorier payeur pour retenues opérées sur les salaires des relégués..... 1888-1890-109
- 19 janv. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Construction de prisons aux Iles-du-Salut, à Saint-Louis et à Saint-Laurent-du-Maroni..... 1888-1890-110
- 28 janv. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Établissement d'un tribunal chargé de juger les crimes et délits commis par les relégués..... 1888-1890-111
- 1^{er} févr. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Rapport d'inspection. Observations..... 1888-1890-113
- 7 févr. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Rapport annuel..... 1888-1890-115
- 7 févr. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Effets d'habillement et de couchage nécessaires aux relégués pendant l'année 1888..... 1888-1890-118
- 18 févr. 1888. *Décret* portant organisation des groupes et détachements de relégués à titre collectif..... 1888-1890-120
- 3 avril 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Approbation de l'installation provisoire d'une prison pour la relégation à Saint-Louis..... 1888-1890-124
- 3 avril 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Avis du départ de la « *Ville-de-Saint-Nazaire* », relégués individuels et relégués collectifs..... 1888-1890-125

- 5 juin 1888. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.* Promulgation du décret du 18 février 1888 sur l'organisation des groupes et détachements de relégués collectifs..... 1888-1890-127
- 16 juin 1888. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane.* Application aux travaux de la main-d'œuvre de la relégation..... 1888-1890-129
- 26 juin 1888. *Dépêche aux Gouverneurs de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.* Situation des transportés condamnés en même temps à la relégation et à l'interdiction de séjour. 1888-1890-131
- 9 juil. 1888. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.* Réglementation sur les prélèvements de la part revenant à l'Etat sur les salaires attribués aux relégués..... 1888-1890-132
- 10 juil. 1888. *Décision du Gouverneur de la Guyane* au sujet de la concession accordée à l'ancienne société forestière du Maroni et qui a fait retour au domaine pénitentiaire. 1888-1890-134
- 16 juil. 1888. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* fixant les limites de la réserve indigène de l'île des Pins..... 1888-1890-136
- 17 août 1888. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* modifiant les articles 2 et 3 de l'arrêté du 9 juillet 1888 relatif au prélèvement de la part afférente à l'Etat sur les salaires des relégués..... 1888-1890-138
- 1^{er} sept. 1888. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.* Observations relatives aux indications mentionnées sur les dossiers de divers individus condamnés à la relégation. Transfèrement, sur les lieux affectés à la relégation, des individus ayant à subir une peine principale..... 1888-1890-140
- 8 sept. 1888. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* réglementant le régime disciplinaire applicable aux femmes reléguées. 1888-1890-151

- 25 sept. 1888. *Dépêche* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Observations relatives aux transportés libérés condamnés à la relégation. Admission à la relégation des condamnés aux travaux forcés..... 1888-1890-145
- 5 oct. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Organisation du travail. Salaires..... 1888-1890-147
- Annexe: Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* sur le même objet. 1888-1890-148
- 29 oct. 1888. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Engagement de dépenses non prévues au budget ou non autorisées par le Département..... 1888-1890-155
- 26 nov. 1888. *Décret* relatif à la situation au point de vue militaire des individus condamnés à la relégation..... 1888-1890-156
- 28 nov. 1888. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane* rendant applicable à la relégation collective la décision du 20 novembre 1888 concernant les mesures à prendre pour la remise des colis postaux adressés aux transportés..... 1888-1890-159
- 3 janv. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Rejet de demandes d'admission à la relégation individuelle. Observations. 1888-1890-161
- 9 janv. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Établissement des pièces statistiques mensuelles..... 1888-1890-163
- 23 janv. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Procédure à suivre par les femmes reléguées en instance de divorce. *Annexe*..... 1888-1890-164
- 12 févr. 1889. *Décret* portant constitution d'une section mobile de relégués affectés jusqu'à nouvel ordre au domaine de la « Ouaménie » (Nouvelle-Calédonie) 1888-1890-166

- 12 févr. 1889. *Décret* portant constitution d'une section mobile de relégués provisoirement affectée au territoire du « Haut-Maroni » (Guyane française)..... 1888-1890-168
- 16 févr. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Régime disciplinaire des femmes reléguées. Observations..... 1888-1890-170
- 18 févr. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Pièces statistiques de la relégation. Observations 1888-1890-172
- 23 févr. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Demande de consentement du relégué G... au mariage de sa fille..... 1888-1890-174
- 25 févr. 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* au sujet des relégués..... 1888-1890-176
- 8 mars 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Rapports sur la marche du service..... 1888-1890-182
- 29 mars 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Organisation de la 1^{re} section mobile 1888-1890-185
- 29 mars 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Organisation de la 2^e section mobile.... 1888-1890-187
- 2 avril 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. L'effectif du personnel de la relégation doit être réduit..... 1888-1890-189
- 5 avril 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Mariage des relégués..... 1888-1890-190
- 9 avril 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. État sanitaire des individus condamnés à la relégation. Observations 1888-1890-192
- 16 avril 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* portant organisation du travail et des salaires des relégués collectifs... 1888-1890-194

- 30 avril 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Situation des transportés astreints à la résidence temporaire, condamnés en même temps à la relégation..... 1888-1890-205
- 1^{er} mai 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Des travaux à exécuter par les transportés et les relégués. Instructions..... 1888-1890-206
- 2 mai 1889. *Rapport* au Président de la *République française* suivi d'un décret désignant la baie du Prony pour recevoir des relégués collectifs..... 1888-1890-210
- 7 mai 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* portant abrogation de l'arrêté local du 8 septembre 1888 relatif au régime disciplinaire des femmes reléguées. 1888-1890-212
- 17 mai 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Recouvrement des frais de justice dus par les relégués..... 1888-1890-213
- 20 mai 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Admission de relégués collectifs au bénéfice de la relégation individuelle. Instructions..... 1888-1890-215
- 22 mai 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* portant promulgation du décret du 12 février 1889 constituant une section mobile de relégués sur le domaine de la Ouaménie..... 1888-1890-218
- 17 juin 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* portant règlement d'application du décret du 25 novembre 1887 sur l'organisation de la relégation individuelle aux colonies..... 1888-1890-219
- 25 juin 1889. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Instructions concernant les opérations d'écriture et de comptabilité et les détails d'exécution de l'arrêté du 16 avril 1889 portant organisation du travail et des salaires des relégués collectifs..... 1888-1890-226

- 26 juin 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Transmission d'un décret désignant la baie du Prony (Nouvelle-Calédonie) pour recevoir les relégués collectifs. 1888-1890-233
- 9 juil. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Demande de renseignements sur la composition du trousseau des femmes reléguées..... 1888-1890-234
- 22 juil. 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant la composition et déterminant l'organisation de la section mobile de relégués affectée au territoire du Haut-Maroni..... 1888-1890-236
- 22 juil. 1889. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* fixant la quotité des sommes à verser au pécule disponible des relégués des sections mobiles sur les masses reçues de France..... 1888-1890-242
- 9 août 1889. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Fixation de la ration et des salaires des relégués des sections mobiles. 1888-1890-244
- 29 août 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Mariage des femmes reléguées avec des transportés..... 1888-1890-246
- 11 sept. 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* réglant les engagements de travail des relégués collectifs chez les particuliers..... 1888-1890-247
- 21 sept. 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* promulguant le décret du 2 mai 1889 désignant la baie du Prony pour recevoir des relégués collectifs..... 1888-1890-251
- 27 sept. 1889. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Les attributions de curateur pénitentiaire sont confiées au chef du service de la relégation au chef-lieu..... 1888-1890-252
- 28 sept. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Situation des transportés libérés de la 4^e compagnie, 1^{re} section, soumis à la relégation. Instructions..... 1888-1890-254

- 21 oct. 1889. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane* fixant la prime à payer aux capteurs des relégués évadés..... 1888-1890-256
- 21 oct. 1889. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant le prix de remboursement des journées de traitement dans les hôpitaux de la relégation..... 1888-1890-258
- 25 oct. 1889. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* relative au paiement, par la Caisse d'épargne, des dépenses faites par les relégués sur leur pécule disponible.... 1888-1890-261
- 27 nov. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Admission à la relégation individuelle du relégué G... et de la femme P..... 1888-1890-264
- 18 déc. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Distinction à établir entre les relégués affectés à la 1^{re} section mobile de la Ouaménie et ceux internés à l'île des Pins..... 1888-1890-266
- 23 déc. 1889. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Instructions sur le mode de perception des sommes et valeurs destinées aux relégués. *Annexe*..... 1888-1890-268
- 28 déc. 1889. *Dépêche* aux Gouverneurs de la *Guyane* et de la *Nouvelle-Calédonie*. Recouvrement des frais de justice dus par les transportés et les relégués..... 1888-1890-271
- 13 janv. 1890. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Situation des transportés libérés soumis à la relégation..... 1888-1890-273
- 20 janv. 1890. *Arrêté* de Gouverneur de la *Guyane* déterminant l'organisation de la section mobile affectée au territoire du Haut-Maroni..... 1888-1890-275
- 20 janv. 1890. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane*. Conditions d'engagement des relégués individuels employés par l'Administration pénitentiaire..... 1888-1890-281

- 17 mars 1890. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane* portant règlement d'application du décret du 25 novembre 1887 sur l'organisation de la relégation individuelle aux colonies. 1888-1890-284
- 17 mars 1890. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane* fixant le prix de remboursement des journées de traitement à l'hôpital de la relégation pour l'année 1890..... 1888-1890-290
- 4 avril 1890. *Ordre du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie* au sujet des résultats obtenus par la main-d'œuvre pénale des récidivistes. Instructions..... 1888-1890-293
- 10 avril 1890. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* rapportant l'arrêté du 17 juin 1889 portant règlement d'application du décret du 25 novembre 1887 sur l'organisation de la relégation individuelle aux colonies..... 1888-1890-294
- 24 avril 1890. *Décision du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Guyane*. Prélèvement sur le pécule des transportés libérés et des relégués du montant des frais de justice occasionnés par les condamnations prononcées contre eux 1888-1890-296
- 2 mai 1890. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* portant règlement d'application du décret du 25 novembre 1887 sur l'organisation de la relégation individuelle aux colonies..... 1888-1890-298
- 1^{er} juin 1890. *Arrêté du maire de la commune pénitentiaire du Maroni (Guyane)* autorisant la commune de Saint-Laurent à louer les biens communaux aux relégués..... 1888-1890-305
- 25 juin 1890. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie*. Envoi d'un rapport de la Commission du régime pénitentiaire au sujet du mode de perception des sommes et valeurs destinées aux relégués..... 1888-1890-307

- 18 août 1890. *Dépêche aux Gouverneurs de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie. La résidence obligatoire ne fait pas obstacle à l'accomplissement de la relégation* 1888-1890-311
- 1^{re} Annexe: *Lettre du Ministre de la Marine et des Colonies*..... 1888-1890-312
- 2^e Annexe: *Lettre du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*..... 1888-1890-315
- 3 sept. 1890. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Arrêté portant organisation du travail et des salaires des relégués collectifs. Annexes* 1888-1890-318
- * 8 sept. 1890. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Engagement de travail des relégués collectifs*..... 1888-1890-335
- 25 sept. 1890. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane réglementant l'organisation du dépôt des femmes reléguées au Maroni*..... 1888-1890-337
- 29 nov. 1890. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Régime disciplinaire des relégués. Observations*..... 1888-1890-342
- 25 nov. 1889. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane française réglant le service de l'habillement, du couchage et du campement des relégués à la Guyane française*..... 1891-1893-101
- 17 janv. 1891. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane au sujet des achats de vivres et aliments légers nécessaires aux services de la transportation et de la relégation*..... 1891-1893-120
- 26 janv. 1891. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie. Etablissements de commerce situés sur le territoire pénitentiaire. Instructions*..... 1891-1893-122
- 27 janv. 1891. *Décision du Gouverneur de la Guyane rapportant celle du 28 juillet 1889 allouant une ration de 250 grammes de viande fraîche aux relégués*..... 1891-1893-124

- 11 mars 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Approbation de l'arrêté réglant les primes de capture des relégués. 1891-1893-125
- 19 mars 1891. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire de la *Nouvelle-Calédonie*. Versement au budget sur ressources spéciales de la part revenant à l'État sur les salaires des relégués 1891-1893-126
- 19 mars 1891. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire de la *Nouvelle-Calédonie*. Instructions relatives aux salaires des relégués..... 1891-1893-128
- 8 avril 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Instructions concernant les services de la transportation et de la relégation..... 1891-1893-129
- 16 avril 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Application aux condamnés concessionnaires et aux relégués du bénéfice de la preuve testimoniale en matière d'acquits de payement..... 1891-1893-130
- 24 avril 1891. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Répartition des salaires des relégués..... 1891-1893-132
- 19 mai 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* modifiant celui du 9 août 1889 qui fixe la ration des relégués des sections mobiles..... 1891-1893-134
- 19 mai 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* supprimant les gratifications de tafia accordées aux condamnés aux travaux forcés et aux relégués..... 1891-1893-136
- 22 mai 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* portant organisation du travail et des salaires des relégués..... 1891-1893-138
- 24 juin 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* relatif aux primes de capture allouées pour l'arrestation des relégués des sections mobiles évadés..... 1891-1893-148

- 15 juil. 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Envoi après modification du projet de règlement général des hôpitaux pénitentiaires..... 1891-1893-150
- 25 août 1891. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Moyens à employer vis-à-vis des relégués qui s'absentent illégalement... 1891-1893-163
- 1^{er} sept. 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Approbation de l'arrêté du 22 mai 1891 portant organisation du travail et des salaires des relégués collectifs..... 1891-1893-165
- 7 sept. 1891. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Les relégués punis de cellule et de cachot ne seront plus dirigés sur l'île des Pins à l'expiration de leurs punitions.... 1891-1893-166
- 18 sept. 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* sur le règlement général des hôpitaux de l'Administration pénitentiaire..... 1891-1893-167
- 13 oct. 1891. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Rappel aux prescriptions de l'arrêté du 16 avril 1889 relatif au classement et aux salaires des relégués collectifs..... 1891-1893-179
- 19 oct. 1891. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Mise en application du règlement général des hôpitaux pénitentiaires. 1891-1893-180
- 24 oct 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Approbation de l'arrêté fixant le prix de remboursement de la journée d'hôpital en 1892. Approbation du compte général des hôpitaux de la transportation pour l'année 1890..... 1891-1893-181
- 27 oct. 1891. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Imputation des frais de justice criminelle pour les libérés astreints à la résidence et les relégués..... 1891-1893-182

- 7 déc. 1891. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane*
fixant le remboursement des journées de
traitement à l'hôpital de la relégation
pour l'année 1892..... 1891-1893-183
- 7 déc. 1891. *Arrêté du Gouverneur de la Guyane*
modifiant celui du 22 mai 1891 qui porte
organisation du travail et des salaires des
relégués 1891-1893-186
- 10 déc. 1891. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-*
Calédonie. Il ne sera plus délivré de sou-
liers aux relégués occupant des postes
sédentaires..... 1891-1893-188
- 15 déc. 1891. *Circulaire du Directeur de l'Adminis-*
tration pénitentiaire à la Nouvelle-Calé-
donie au sujet des situations d'effectif
des relégués..... 1891-1893-190
- 24 déc. 1891. *Décision du Gouverneur de la Guyane*
portant suppression des magasins des
vivres, du matériel et des hôpitaux à
Saint-Jean..... 1891-1893-192
- 9 janv. 1892. *Décision du Directeur de l'Adminis-*
tration pénitentiaire à la Guyane au sujet
de la constitution d'une matricule géné-
rale des relégués..... 1891-1893-197
- 5 févr. 1892. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-*
Calédonie. Délivrance des vivres aux
relégués de l'ilot Brun. Observations.... 1891-1893-199
- 22 févr. 1892. *Dépêche au Gouverneur de la Guyane.*
Approbation des modifications en ce qui
concerne l'attribution du pécule de ré-
serve à l'arrêté du 22 mai 1891..... 1891-1893-200
- 22 févr. 1892. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-*
Calédonie. Réintégration provisoire des
relégués individuels. Instructions..... 1891-1893-201
- 24 févr. 1892. *Dépêche au Gouverneur de la Nouvelle-*
Calédonie. Admissions à la relégation
individuelle. Instructions..... 1891-1893-203

- 10 mars 1892. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des demandes de flanelle et autres objets achetés sur le pécule des transportés et relégués..... 1891-1893-205
- 16 mars 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Recouvrement des frais de justice sur le pécule des transportés et des relégués. 1891-1893-207
- 25 mars 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Approbation des dispositions prises relativement à l'habillement des enfants des femmes reléguées..... 1891-1893-209
- 29 mars 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Suppression du budget sur ressources spéciales..... 1891-1893-210
- 21 avril 1892. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane* au sujet de l'admission des médecins, commissaires du Gouvernement, à bord des affrétés dans les commissions de visite des condamnés..... 1891-1893-212
- 30 avril 1892. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. La décision locale du 27 novembre 1890 allouant la ration des sections mobiles aux relégués internés à l'îlot Brun est rapportée..... 1891-1893-214
- 30 mai 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Multiplicité des évasions des relégués. Instructions..... 1891-1893-215
- 4 juin 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Emploi des condamnés comme écrivains. 1891-1893-217
- 4 juin 1892. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Rappel des prescriptions réglementaires concernant l'interdiction du port de la barbe et de la moustache aux relégués collectifs..... 1891-1893-219
- 8 juin 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Envoi de situations trimestrielles concernant les services de la transportation et de la relégation..... 1891-1893-202

- 18 juin 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*.
Envoi de fiches individuelles de frais de
justice. Instructions. *Annexe*..... 1891-1893-221
- 9 juil. 1892. *Rapport* au Président de la *République*
française suivi d'un décret déterminant
les formes et les conditions des demandes
des relégués tendant à se faire relever de
la relégation..... 1891-1893-225
- 21 juil. 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-*
Calédonie. La libération conditionnelle
ne peut être appliquée aux relégués..... 1891-1893-232
- 26 juil. 1892. *Décision* du Directeur de l'Adminis-
tration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calé-*
donie au sujet du versement du fonds de
réserve à affectuer par chaque relégué
collectif admis au bénéfice de la reléga-
tion individuelle..... 1891-1893-234
- 26 juil. 1892. *Décision* du Directeur de l'Adminis-
tration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calé-*
donie. Envoi de fonds à leurs familles par
les transportés ou relégués..... 1891-1893-235
- 8 août 1892. *Arrêté* du Gouverneur de la *Guyane* fixant
le prix de remboursement des journées
de traitement dans les hôpitaux de
l'Administration pénitentiaire pour l'an-
née 1893..... 1891-1893-236
- 27 août 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-*
Calédonie. Maintien du relégué gracié B...
en *Nouvelle-Calédonie*..... 1891-1893-240
- 13 sept. 1892. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-*
Calédonie. Emploi de la main-d'œuvre des
relégués à Ouaménie..... 1891-1893-242
- 17 sept. 1892. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane*.
Autonomie du service de la relégation.. 1891-1893-243
- 29 oct. 1892. *Décision* du Directeur de l'Administra-
tion pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*.
L'établissement où sont internées les
femmes à l'île des Pins sera désigné à
l'avenir par la dénomination « Dépôt des
femmes reléguées » 1891-1893-245

- 10 nov. 1892. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* complétant celui du 11 septembre 1889 relatif aux engagements des relégués collectifs..... 1891-1893-246
- 1^{er} déc. 1892. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie*. Le mode de recouvrement des redevances dues par les engagistes pour les transportés assignés est rendu applicable au recouvrement des salaires et de la part de l'Etat pour les relégués. 1891-1893-248
- 16 janv. 1893. *Circulaire du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie*. Le bénéfice de l'admission à la libération conditionnelle ne peut être étendu aux relégués ayant encouru, dans la colonie, des peines de prison ou de réclusion..... 1891-1893-251
- 8 févr. 1893. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* relatif aux effets d'habillement des relégués..... 1891-1893-252
- 8 févr. 1893. *Circulaire du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie*. Demande des relégués collectifs pour l'obtention d'un engagement de travail ou de la relégation individuelle.. 1891-1893-254
- 10 févr. 1893. *Circulaire du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie*. Demande des états mensuels des relégués internés n'ayant pas subi de punitions depuis six mois.
Annexe 1891-1893-255
- 24 févr. 1893. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie*. Modification du § 1^{er} des articles 12 et 24 de l'arrêté du 2 mai 1890. Portion de réserve pour frais d'hospitalisation des relégués..... 1891-1893-257
- 26 févr. 1893. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* déterminant que les relégués prévenus de crimes ou délits cesseront d'être internés à la prison civile de Nouméa et seront placés à la prison d'Undu à la presqu'île Ducos. 1891-1893-259

- 27 févr. 1893. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Réserve des frais d'hospitalisation des relégués individuels..... 1891-1893-261
- 27 févr. 1893. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. La décision du 26 juillet 1892 est rapportée. 1891-1893-262
- 16 mars 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de l'établissement des procès-verbaux d'évasion et d'arrestation des relégués..... 1891-1893-263
- 20 mars 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des relégués engagés qui changent d'engagistes sans autorisation. 1891-1893-265
- 21 mars 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Destination à donner au domaine de la Ouaménie et à la section mobile n° 1..... 1891-1893-266
- 30 mars 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. La libération conditionnelle ne peut être appliquée aux relégués condamnés à nouveau dans la colonie..... 1891-1893-268
- 24 avril 1893. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Modification à l'arrêté du 22 avril 1887 relatif à l'habillement des relégués collectifs..... 1891-1893-269
- 29 avril 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Attribution à donner aux sommes et valeurs trouvées en la possession des relégués collectifs..... 1891-1893-271
- 5 mai 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Substitution d'une autre denrée au baccalieu dans l'alimentation des condamnés. 1891-1893-272
- 23 mai 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de la ration à délivrer aux relégués évadés repris et, en général, à tous les relégués en cas d'absence des chantiers sans cause justifiée..... 1891-1893-273

- 24 mai 1893. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de la création, à Koéville, d'une infirmerie de relégués impotents..... 1891-1893-281
- 24 mai 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Rappel aux instructions de l'arrêté local du 2 mai 1890 portant règlement d'application du décret du 25 novembre 1887 1891-1893-284
- 8 juin 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Rapport de service sur le fonctionnement du pénitencier de Saint-Jean-du-Maroni. Observations. 1891-1893-286
- 15 juin 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Application du décret du 9 juillet 1892. Instructions..... 1891-1893-287
- 21 juin 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Il sera prélevé sur le pécule réservé des relégués la somme nécessaire pour rembourser au Trésor les frais de justice résultant de la condamnation ayant entraîné la relégation..... 1891-1893-288
- 24 juin 1893. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des relégués à admettre aux impotents ou à classer aux travaux légers; de leur admission ou de leur maintien dans cette catégorie; des salaires à leur allouer et de la ration à leur délivrer 1891-1893-289
- 28 juin 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des sommes et valeurs saisies sur les relégués collectifs..... 1891-1893-292
- 7 juil. 1893. *Dépêche* aux Gouverneurs de la *Guyane* et de la *Nouvelle-Calédonie*. Instructions concernant la notification au Département des départs des libérés et relégués pour la Métropole..... 1891-1893-294

- 11 juil. 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. A l'avenir, les relégués collectifs ne toucheront leur pécule qu'après la notification de leur admission définitive à la relégation individuelle..... 1891-1893-295
- 27 juil. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Les condamnés graciés ne doivent être mis en liberté qu'après la réception, dans la colonie, de la dépêche ministérielle notifiant la grâce..... 1891-1893-297
- 8 août 1893. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* modifiant celui du 16 avril 1889 portant organisation du travail et des salaires des relégués collectifs..... 1891-1893-298
- 12 août 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Arrêté du 8 août 1893, modifiant celui du 16 avril 1889, en ce qui concerne le classement des professions exercées par les relégués..... 1891-1893-300
- 21 sept. 1893. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Les relégués collectifs ne peuvent être autorisés à contracter mariage..... 1891-1893-302
- 22 sept. 1893. *Rapport* au Président de la *République française* suivi d'un décret organisant, dans la colonie pénitentiaire de la Guyane, une surveillance spéciale à la sortie des navires, en vue d'empêcher les évasions des transportés, des relégués et des réclusionnaires coloniaux 1891-1893-303
- 22 sept. 1893. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des achats effectués pour le compte des relégués et des condamnés, dont l'imputation doit être faite au pécule... 1891-1893-306
- 17 oct. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Renvoi du dossier d'un relégué en instance de remise de la relégation. Observations 1891-1893-309

- 25 oct. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Application du décret du 22 août 1887 sur le régime disciplinaire des relégués collectifs..... 1891-1893-311
- 3 nov. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Observations relatives aux retards apportés par l'administration locale dans la production des diverses pièces intéressant les familles des condamnés..... 1891-1893-312
- 15 nov. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Décret du 22 septembre 1893 relatif aux mesures à prendre à l'égard des personnes atteintes de la lèpre.
 Annexes 1891-1893-313
- 12 déc. 1893. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane*. Vivres pour l'année 1894..... 1891-1893-313
- 18 déc. 1893. *Loi* sur les associations de malfaiteurs. 1894-1895-87
- 10 févr. 1894. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de la formation des sections d'exclus 1894-1895-89
- 22 févr. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane française*. Les actes provenant des relégués ou des libérés doivent être légalisés au Secrétariat du Gouvernement avant leur envoi en France..... 1894-1895-91
- 23 févr. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Droits civils à accorder aux relégués 1894-1895-92
- 14 mars 1894. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* réglementant le travail à la tâche des relégués employées aux ateliers d'habillement à l'île des Pins..... 1894-1895-93
- 30 mars 1894. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de l'affranchissement des lettres des relégués ne travaillant pas.. 1894-1895-93

- 1^{er} mai 1894. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Les femmes reléguées peuvent être autorisées à travailler pour les particuliers. Réglementation des travaux... 1894-1895-97
- 4 juil. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Hospitalisation à l'île Nou des femmes reléguées; demande d'explications 1894-1895-99
- 6 juil. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Remise des contingents cédés à la Société des mines; emploi de la main-d'œuvre disponible..... 1894-1895-100
- 23 juil. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Application de la loi du 27 mai 1885, rappel des instructions contenues dans la dépêche du 9 septembre 1887, n° 702..... 1894-1895-101
- 28 juil. 1894. *Loi* tendant à réprimer les menées anarchistes 1894-1895-103
- 11 août 1894. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* fixant les règles à suivre pour le recouvrement des recettes au compte des produits du travail des condamnés. 1894-1895-106
- 14 août 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Rejet du recours en grâce formé par la reléguée S..... 1894-1895-110
- 22 août 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane française*. Établissement d'une cantine libre à Saint-Jean..... 1894-1895-111
- 8 sept. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Interprétation de l'article 17 du décret du 22 août 1887..... 1894-1895-112
- 18 oct. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane française*. Affectation de l'île du Diable au quartier disciplinaire des relégués... 1894-1895-113

- 22 oct. 1894. *Décision* du Gouverneur de la *Guyane française*. Substitution d'une cantine libre à la cantine administrative; M. J. C. est autorisé à ouvrir sur le pénitencier de Saint-Jean une cantine libre..... 1894-1895-115
- 12 nov. 1894. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Comparaison des salaires payés aux relégués en 1892 et en 1893. 1894-1895-117
- 26 nov. 1894. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* concernant les salaires disponibles des relégués punis de privation de cantine..... 1894-1895-118
- 13 déc. 1894. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Application du décret du 9 juillet 1892 sur les conditions du relèvement de la relégation..... 1894-1895-119
- 16 déc. 1894. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Un médecin sera chargé d'assurer le service médical à la baie de Prony..... 1894-1895-121
- 4 janv. 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane française*. Projet de règlement sur les concessions à accorder aux relégués.... 1894-1895-125
- 7 janv. 1895. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* modifiant le régime des relégués internés au quartier disciplinaire.. 1894-1895-126
- 14 janv. 1895. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*, au sujet des mutations et changements de position des transportés ou relégués qui ont formé des demandes d'achats d'effets hygiéniques..... 1894-1895-128
- 4 avril 1895. *Dépêches* aux Gouverneurs de la *Guyane* et de la *Nouvelle-Calédonie*. Notification d'un décret chargeant le Procureur général de tournées d'inspections sur les établissements pénitentiaires. Instructions 1894-1895-130

- Annexe: Décret* du 20 mars 1895.. 1894-1895-132
- 14 avril 1895. *Décision* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* ramenant à une durée uniforme l'usage de la chaussure délivrée aux diverses catégories de transportés, libérés et relégués..... 1894-1895-134
- 30 avril 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Rapatriement des relégués A..., C..., F... et T..... 1894-1895-136
- 20 mai 1895. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie*. Instruction concernant les punitions à infliger aux condamnés et aux relégués. Commissions disciplinaires.. 1894-1895-138
- 20 mai 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane-française*. Enquête relative au refus de travail des relégués à Saint-Jean-du-Maroni..... 1894-1895-140
- 2 juil. 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Augmentation de la ration de pain à délivrer aux transportés et relégués en *Nouvelle-Calédonie*..... 1894-1895-141
- 6 juil. 1895. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet de l'habillement et du couchage des transportés assignés et des relégués engagés..... 1894-1895-144
- 19 sept. 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Approbation d'un arrêté concernant l'inhumation des relégués.. 1894-1895-147
- 26 sept. 1895. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* concernant la délivrance de permis de port d'armes aux transportés libérés et relégués concessionnaires ou non concessionnaires ainsi qu'à leurs familles..... 1894-1895-149
- 26 sept. 1895. *Arrêté* du Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie* modifiant l'article premier de celui du 10 novembre 1892, en ce qui concerne le montant du cautionnement à verser pour l'engagement des relégués collectifs..... 1894-1895-151

- 11 nov. 1895. *Décision* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Nouvelle-Calédonie* au sujet des colis adressés aux relégués par leurs familles..... 1894-1895-153
- 26 nov. 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane française*. Destination à donner au boni provenant de l'ancien ordinaire des relégués et au reliquat des cantines administratives des pénitenciers de la relégation..... 1894-1895-158
- 7 déc. 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Modification de la quotité des rations de pain à délivrer aux individus détenus en *Nouvelle-Calédonie*..... 1894-1895-160
- 9 déc 1895. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Approbation d'un arrêté ramenant de 50 à 25 francs le cautionnement exigé des habitants pour l'engagement des relégués collectifs..... 1894-1895-164
- 18 mars 1896. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane française*. Interprétation à donner à l'article 13 de la loi du 27 mai 1885..... 1896-83
- 28 mai 1896. *Dépêche* au Gouverneur de la *Guyane française* au sujet du mariage des femmes reléguées 1896-84
- 28 mai 1896. *Dépêches* aux Gouverneurs de la *Guyane* et de la *Nouvelle-Calédonie*, au sujet de l'interprétation à donner à l'article 5 du décret du 9 juillet 1892. *Annexe*..... 1894-85
- 8 août 1896. *Dépêche* au Gouverneur de la *Nouvelle-Calédonie*. Approbation d'un arrêté fixant le taux des salaires à attribuer aux relégués et aux libérés subissant la peine de la réclusion et de l'emprisonnement.... 1896-89
- 25 sept. 1896. *Circulaire* du Directeur de l'Administration pénitentiaire à la *Guyane* au sujet des colis postaux envoyés aux condamnés..... 1896-90

26 sept. 1896. *Arrêté du Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie* modifiant l'article premier de celui du 10 novembre 1892, en ce qui concerne le montant du cautionnement à verser pour l'engagement des relégués collectifs..... 1896-91

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE

RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 27 MAI 1885 AUX COLONIES PENDANT L'ANNÉE 1896.

	Pages.
Guyane.....	5
Nouvelle-Calédonie.....	23

TABLEAUX STATISTIQUES

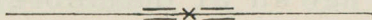
TABLEAU N° 1.	État des relégués arrivés dans les colonies pénitenciaires pendant l'année 1896.	
	Guyane.....	39
	Nouvelle-Calédonie.....	39
TABLEAU N° 1 bis.	Mouvement de l'effectif pendant l'année 1896.	
	Guyane.....	40
	Nouvelle-Calédonie.....	41
TABLEAU N° 2.	Répartition des relégués au 31 décembre.	
	Guyane.....	42
	Nouvelle-Calédonie.....	42
TABLEAU N° 2 bis.	Mouvement de la relégation individuelle pendant l'année 1896.	
	Guyane.....	43
	Nouvelle-Calédonie.....	43
TABLEAU N° 3.	Répartition des relégués au 31 décembre d'après la nature des travaux auxquels ils sont affectés.	
	Guyane.....	44
	Nouvelle-Calédonie.....	45
TABLEAU N° 4.	Répartition des professions exercées par les relégués au 31 décembre.	
	Guyane.....	46
	Nouvelle-Calédonie.....	47

	Pages.
TABLEAU N° 5. Tableau de l'emploi du temps des relégués pendant l'année 1896.	
Guyane.....	48
Nouvelle-Calédonie.....	49
TABLEAU N° 6. Situation du pécule des relégués au 31 décembre.....	
Guyane.....	50
Nouvelle-Calédonie.....	51
TABLEAU N° 6 bis. État des salaires attribués aux relégués ouvriers des diverses professions et manœuvres au 31 décembre.	
Guyane.....	52
Nouvelle-Calédonie.....	54
TABLEAU N° 7. Statistique des hôpitaux pendant l'année 1896.	
Guyane.....	56
Nouvelle-Calédonie.....	56
TABLEAU N° 8. État de la mortalité des relégués pendant l'année 1896.	
Guyane.....	57
Nouvelle-Calédonie.....	57
TABLEAU N° 9. État faisant connaître la nature des maladies qui ont occasionné les décès pendant l'année 1896.	
Guyane.....	58
Nouvelle-Calédonie.....	59
TABLEAU N° 10. État des punitions infligées aux relégués pendant l'année 1896.	
Guyane.....	60
Nouvelle-Calédonie.....	61
TABLEAU N° 10 bis. Relevé, par nature d'infractions, des punitions infligées aux relégués pendant l'année 1896.	
Guyane.....	62
Nouvelle-Calédonie.....	63
TABLEAU N° 11. État des évasions des relégués pendant l'année 1896.	
Guyane.....	64
Nouvelle-Calédonie.....	64

	Pages.
TABLEAU N° 12. État des valeurs mobilières et immobilières appartenant à l'État au 31 décembre.	
Guyane.....	65
Nouvelle-Calédonie.....	65
TABLEAU N° 13. État des valeurs mobilières et immobilières appartenant aux relégués au 31 décembre.	
Guyane.....	66
Nouvelle-Calédonie.....	66
TABLEAU N° 14. État indiquant la composition de la ration des vivres des relégués pendant l'année 1896.	
Guyane.....	67
Nouvelle-Calédonie.....	67
TABLEAU N° 15. État indiquant le degré d'instruction des relégués au 31 décembre.	
Guyane.....	68
Nouvelle-Calédonie.....	69
TABLEAU N° 16. État de répartition des relégués par nationalité au 31 décembre.	
Guyane.....	70
Nouvelle-Calédonie.....	71
TABLEAU N° 17. Répartition des relégués suivant l'état civil et l'âge au 31 décembre.	
Guyane.....	72
Nouvelle-Calédonie.....	73
TABLEAU N° 18. Récapitulation des ouvrages prêtés aux relégués par la bibliothèque pendant l'année 1896.	
Guyane.....	74
Nouvelle-Calédonie.....	75
TABLEAU N° 19. État de répartition des relégués d'après la religion.	
Guyane.....	76
Nouvelle-Calédonie.....	77
TABLEAU N° 20. Relevé des condamnations prononcées contre les relégués pendant l'année 1896.	
Guyane.....	78
Nouvelle-Calédonie.....	79

	Pages.
TABEAU N° 21. Compte des dépenses de la relégation pour l'exercice 1896	80
ANNEXES. Lois, décrets, arrêtés, décisions, ordres, dépêches.....	83
RÉPERTOIRE ANALYTIQUE des documents officiels publiés dans la notice sur la relégation.....	93
RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE de ces mêmes documents..	129
TABLE DES MATIÈRES.....	163

N. B. — A partir de l'année 1897 les tables analytique et chronologique ne seront publiées que tous les dix ans.



NOTICE

NOT

LA RELEVATION

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — 789 M

LA RELEVATION